

BULLETIN DES
AMIS
DU
VIEUX HUÉ

15^e Année N° 4. Octobre-Déc. 1928.



A PROPOS DES MOÏ A QUEUE

par L. FINOT,

Directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient.

Dans son intéressant article : *Les hommes à queue*, publié dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué* d'Avril-Juin 1928, M. le Dr Gaide cite l'assertion suivante du Dr Laurence : « Si la croyance de l'existence du Moï à queue existe chez quelques peuplades moïs, ce n'est ni chez les Rhadés, ni les Pih, ni les Jarais, ni les Muong de Ban-Don. » Et cette affirmation se fortifie d'un témoignage considérable : « M. Sabatier, très courant des mœurs, coutumes, croyances de ses administrés, n'en avait eu aucun écho local au cours de son séjour au Darlac ».

Mes informations ne concordent pas avec celles du Dr Laurence et, puisque l'occasion s'en présente, je me permets d'apporter ici, une nouvelle pièce au dossier réuni par le Dr Gaide ; c'est une note rédigée par M. Sabatier lui-même et dont il se peut, d'ailleurs, que les éléments aient été recueillis par l'auteur après le séjour du Dr Laurence, au Darlac. Voici cette note :

NOTE SUR LES HOMMES À QUEUE

Noms. — Appelés Kdhiat par les Rhadés Kpa, Mrî ou Kmri par les Rhadés Krung et Adham, Mnuïhs Mnang par les Mdhurs, To diut par les Djarays, Lō par les Muongs de l'Ouest.

Leur nom de famille est Etan ; on les désigne donc par ce nom Nak Etan comme on dit Nak Dépour les Rhadés, Nak Dray pour les Djarays, Nak Bih, Nak Mnong... etc. Nak veut dire fils de, enfant

de, descendant. Mais *etan* veut dire aussi « sauvage ». *Nak Etan* peut vouloir dire « homme des bois, homme sauvage », être devenu leur nom de famille.

Habitat. — Ils habitent la **Chur Dlé Ia** ou **Chur dlé uang** « montagne de la forêt déserte », rameau de la chaîne annamitique s'étalant entre **Cung-Son** et le village de **Buon Tráp** (**Darlac**). Cette montagne n'aurait jamais été explorée, elle serait d'un accès très difficile. **Henri Maitre** aurait essayé en vain d'y pénétrer.

Particularités physiques.— Même taille et même teint que le commun des montagnards, en diffèrent par les particularités suivantes ;

Cheveux laineux, très frisés, emmêlé, formant une masse touffue qui tombe en s'évasant jusqu'aux épaules (genre assyrien).

Doigts palmés. Ont le long de l'arête externe des mains, allant du petit doigt au poignet une excroissance cartilagineuse ou osseuse en forme de lame de couteau avec laquelle ils tranchent les roseaux, les lianes, les bananiers sauvages, etc.

Ont une petite queue de la longueur de trois phalanges des doigts de la main.

Se déplacent en sautant sur un pied, l'autre jambe relevée, le pied placé sur la nuque.

Sont féroces, poursuivent les autres hommes et les mangent, sont plus redoutés que le tigre.

Histoire de la famille Mlò, son origine. — Il y a de cela 14 générations un rhadé **Kruug** du nom de **Y Egap** (égap = habile chasseur) parcourait la forêt à la recherche de gibier. Ses pas le conduisent sur le bord de la **Ea Krong** au lieu dit **Dray guga** (petite chute à deux km. environ en aval du pont du km, 46, route de **Kon Tum**).

Ce point de la rivière étant propice à la pêche, il y place des nasses et s'en revient chez lui. Le lendemain matin il vient visiter ses nasses et constate avec surprise qu'elles ont été vidées et jetées sur la berge. Il les replace et, désireux de surprendre le voleur, il se dissimule dans le fourré et attend. Il attend un jour et une nuit. A la pointe du jour il entend un bruit de branches cassées et voit surgir de la brousse sur l'autre berge une **kdhiat** portant un enfant accroché à elle à la manière des petits singes. La **kdhiat** dépose son enfant sur un rocher et s'apprête à vider les nasses, lorsque **Egap** lui décoche une flèche qui la manque, mais la fait fuir abandonnant son enfant. **Egap** prend le petit, le met dans sa hotte et retourne au

village. Il place le petit **kdhiat** dans une loge à cochons, comme il aurait fait d'un petit tigre, et ses enfants descendent le regarder. Du riz cuit étant tombé dans l'écurie à porcs à travers les trous du parquet, le petit **kdhiat** le prend avec la main et le porte à sa bouche ; les enfants surpris s'écrient que le petit **kdhiat** mange à la manière des hommes. Egap vient se rendre compte, monte le petit dans la maison et l'examine. Il constate que c'est une petite femelle et décide de la rendre semblable en tous points aux enfants des hommes puisqu'elle mange comme eux. Avec son coupe-coupe il lui tranche la queue et les excroissances tranchantes des mains, lui rase la tête. Les plaies soignées guérissent vite ; un an après il n'en reste plus trace, les cheveux plusieurs fois coupés repoussent lisses et longs, l'enfant commence à marcher et à parler comme les hommes, plus rien ne subsiste de son origine. Alors comme la disette sévit, Y Egap décide de l'échanger contre un grenier de paddy. Il la porte chez la noble A : Duon Du, famille **Mlò**, habitant un village sur la montagne **Chur Khò**, à l'Ouest de la **Ea ding djul**, qui est l'une des sources de la **Ea Krong**. A : Duon Du accepte l'enfant et remet à Y Egap en échange un grenier à riz ayant comme hauteur et largeur la mesure d'une tige de paillotte. **Ay Du**, époux de A : Duon Du, était absent, il chassait. A son retour, elle lui dit : « Tu es allé chasser, qu'apportes-tu ? » — « J'apporte un cerf, toi qui es restée à la maison, en échange que donnes-tu ? » — Je te donne ce qu'on m'a apporté, si tu le devines ». — « Y Egap le chasseur t'a apporté un produit de **kdhiat** contre lequel tu as donné un grenier de riz de la mesure d'une tige de paillotte. — « Comment le sais-tu ? » — J'ai rencontré Y Egap qui me l'a dit et j'ai gagné quand même ». — « Mais tu n'as pas deviné ». — « J'ai répondu ce qui était, donc j'ai gagné ».

Mais A : Duon Du qui, âgée, a épuisé tous les placentas mis en elle par le génie **lang trok sok** et ne peut plus avoir d'enfant, décide de l'adopter comme fille. Elle grandit et devient si belle que tous les jeunes gens viennent l'admirer. Ay Du pense à elle aussi et n'oublie pas qu'elle était l'enjeu du pari gagné par lui sur A : Duon Du. Il lui fait part de son désir de la prendre comme concubine. A : Duon Du s'y oppose et **Ay Du** mécontent demeure en permanence dans la partie avant de la maison. A la longue, A : Duon Du, que cette querelle chagrine, délègue son frère Y Kay dire à Ay Du qu'elle consent à lui donner la jeune fille comme concubine à la condition qu'il fera le sacrifice de deux buffles. Ainsi les choses s'arrangent. La fille **kdhiat** devient concubine de Ay Du sous le nom de A : Duom Iam.

Ici s'arrête l'histoire. Elle eut des enfants dont deux filles qui continuèrent sa souche, souche des **Mlô** dont elle prit le nom de famille mais, en réalité souche des **Nak Etan**, c'est pourquoi cette branche de la famille **Mlô** dont ci-après la généalogie est souvent désignée sous le nom de **Mlô Etan** pour la distinguer des **Mlô** de pure race rhadé ou **mdhur**.

Généalogie des **Mlô Etan** dont les descendants habitent le village de Buon Ko Tam au km. 8 de la route d'Annam.

. A : Duon Iam concubine de Ay Du

I						
Y Bak	Y Dlong		H'Ur		H ' D u r	
		I				
		H'Blam	Y Pur	Y Trieng		
		I				
		H ' G o k	H'Lok			
		I				
		H'Khué				
		I				
		H'Dia				
		I				
		H'Bal				
		I				
		H'in				
		I				
		H'Duon				
		I				
		H'Ban				
		I				
		H'Niuy	Y Jut	Y Kong		
		I				
		H'Dok	Y Din	Y Blum		
		I				
	I					I
	H'Kuk					H'Bay
	I					
Y Kho'n			Y Oa		H'Ju	H'Chi
					H'Bruih	
					H'Bi	H'Bro'y
					Y Mot	
					I	
					H'Dhil	
			H'JAO			

Les noms précédés de Y sont ceux des hommes, ceux précédés de H' sont les noms de femme. Entre H'Blam et H'Niuy il y a oubli des noms des autres descendants. Ne sont cités que les noms des filles aînées chefs de famille, qui ne sont jamais oubliés parce qu'ils sont invoqués dans les prières.

L. SABATIER.

* # *

Je voudrais, en terminant, ajouter encore une remarque. Dans le même article (p. 114-116, le Dr Gaide, citant d'après le Dr Sallet (1) une légende annamite sur l'origine simienne du peuple cham, observe que « l'on pourrait se demander tout aussi bien si cette légende n'aurait pas été empruntée à l'histoire de Rama ».

Il se serait épargné toute incertitude à cet égard s'il avait eu l'idée de remonter à la source première d'où a été tirée la prétendue « légende annamite ». Cette source est un article d'Edouard Huber publié en 1905 dans le *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient* (V, 168) sous le titre : « La légende du Rāmāyana en Annam ». Huber avait trouvé dans un recueil d'histoires annamites, le *Lĩnh nam trích quái* 嶺南摘怪 un récit intitulé « Le roi des démons », où il reconnut sans peine un résumé du Rāmāyana. Il y est raconté, en effet, que le fils de « Dix-chars », roi de HỒ-TÒN-TINH, avait une belle épouse qui fut enlevée par le roi des démons « Dix-têtes » ; qu'il partit pour la reconquérir, à la tête d'une armée de singes ; qu'il traversa la mer sur un pont construit par ceux-ci à l'aide de rochers arraché aux montagnes, tua le roi des démons et délivra la princesse captive.

Les détails du récit et surtout les noms des deux rois qui traduisent exactement ceux du texte *sanskrit* : Daçaratha (« Dix-chars ») et Daçānana (« Dix-têtes ») prouvent péremptoirement que cette légende est tirée du Rāmāyana. Or, comme les Annamites n'ont pu connaître le poème indien que par les Chams, il s'ensuit que la soi-disant légende annamite n'est qu'un emprunt au stock littéraire du Champa.

Ce qui est purement annamite, c'est la remarque finale : « La nation des HỒ-TÒN-TINH était d'une race simiesque et les Chams actuels sont leurs descendants. » Car rien ne fait supposer que les Chams aient jamais fait remonter leur origine aux singes de Rāma. Il ne faut voir là que l'expression du mépris du peuple conquérant pour le peuple vaincu : ce n'est ni une tradition généalogique, ni un « mythe totémique », et il serait vain d'y chercher une explication de la croyance à l'existence de Moïs à queue.



LES LAQUAGES DES DENTS ET LES TEINTURES DENTAIRES CHEZ LES ANNAMITES

par le Docteur A. SALLET

ORIGINES ET COUTUMES

J'aurais voulu savoir à quelles raisons sérieuses l'homme d'Annam avait pu obéir en adoptant la coutume du noircissement des dents et de leur laquage. Ces raisons auraient sans doute fixé dans le temps toute une histoire. J'ai demandé la chose à bien des recherches, j'ai questionné bien des gens : ainsi j'ai eu des explications et quelques-unes valaient bien peu. Or, je m'arrête sur cette conviction que le laquage des dents est chose très ancienne et que les motifs qui l'ont fait pratiquer sont basés sur des principes d'hygiène dentaire et de préservation : mode et coquetterie étant venues après.

Un haut mandarin m'a bien dit : la pratique du laquage des dents coïncide dans son origine avec celle des tatouages auxquels le peuple du vieux pays des Hồng-Bàng avait été soumis par autorité de ses rois. Voilà donc une coutume dont les applications à l'origine remonteraient aux premières époques historiques de l'Annam, qui formait alors le pays des Giao-Chi dont les habitants vivaient du produit des pêches en mer. Or, ces gens étaient souvent attaqués et mordus par des monstres marins et le roi Hùng-Vương 1^{er} ordonna à ses sujets de se dessiner sur le corps des images de dragons et de serpents afin de tromper et d'effrayer les animaux de leur crainte. La cour donna l'exemple, d'autant mieux que Hùng-Vương était de

la race du dragon. Le règne de **Hùng-Vương** 1^{er} remonte à plus de 25 siècles avant notre ère (1).

M. H. Maspéro précisément nous apprend sur le royaume de **Văn-Lang** : (文郎). Il était gouverné par les **Hùng-Vương** et l'on disait que ce pays était d'une étendue telle qu'il empruntait aux territoires chinois dans le Nord et touchait au royaume de Champa par ses frontières du Sud. Les gens de ces terres avaient quelque civilisation: ceux du Tonkin, pour le moins, s'occupaient du travail des champs qu'ils traitaient avec des houes ou des charrues dont les socs étaient en pierres larges et polies ; les buffles leur servaient d'animaux de trait.

Ces peuples agriculteurs connaissaient le bronze et les usages de certaines plantes. Du bronze fondu, ils tiraient des pointes de flèches qu'ils savaient garnir de poisons préparés par eux dont ils gardaient « le secret sous serment ».

Ils avaient certaines coutumes de race : par exemple ils se tatouaient le corps, nouaient leurs longs cheveux en chignon et portaient turban. « L'habitude de chiquer le bétel était déjà répandue ainsi que celle de se noircir les dents que les Chinois considéraient comme un effet naturel de l'usage du bétel (2) ».

* * *

Il est certaines coutumes qui ont eu les honneurs des lois et des ordonnances. Ce fut généralement un tort: les coutumes sont établies sur un plan de liberté que domine la tradition seule. Le tatouage fut imposé : il y avait par exemple des cérémonies réglées pour le tatouage des princes du sang. La pratique officielle en prit fin sur la volonté d'un fils de roi qui, sur la perspective de livrer ses bras et ses jambes à l'effet d'un travail d'enluminure, s'opposa pour son propre compte et fit défense ensuite à ses sujets. Le personnage dont il s'agit fut le 4^e roi de la dynastie des **Trần** ; il prit chiffre, de période : **Hưng-Long** 興龍 et régna de 1293 à 1314 (3). Les idées des peuples ont toujours prévalu sur les édits en matière de droits ; coutumiers : les avertissements et les sanctions même ne purent avoir raison de

(1) Cf. *Cours d'Histoire annamite* par **TRƯỜNG-VINH-KY**. — T. 1^{er}. — Saigon 1875, pp. 8-9.

(2) *Etudes d'Histoires d'Annam* par H. MASPÉRO in Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient. T. XVIII ; — IV. *Le royaume de Văn-Lang* — pp. 9-10.

(3) Cf. **TRƯỜNG-VINH-KY**. op. cit. p. 96

certains détails de costumes : le port de la jupe, interdit par Minh-Mang en certaines régions au profit du pantalon bouffant, fut à peine interrompu sur un temps très court.

Une coutume comme celle des dents noires, ainsi que nous pourrions le voir quelque jour à l'occasion des cheveux en chignons troussés ou des ongles longs, ne prend fin que sur une décision raisonnée des masses, adoptée avec ensemble, comme une mode. On juge des résultats qui ne semblent point en rapport avec ce que l'on attendait du geste traditionnel, ce à quoi l'on n'avait jamais réfléchi jusque-là ; on s'aperçoit de certaines incommodités, d'une gêne, rarement d'un ridicule, et la pratique transmise depuis des siècles est abandonnée. On a eu raison d'en finir avec un mode gênant, malpropre, portant signification détestable qui condamnait le travail des mains : je veux nommer le port des ongles démesurés. On en a fini avec cette coutume comme on en a fini en Chine avec celle des pieds minuscules des femmes que l'on traitait avec des raffinements d'une barbarie inconsciente. On a eu sans doute raison de limiter les cheveux longs chez les Annamites et les nattes, habilement prolongées le plus souvent, sur les crânes chinois. La propreté a gagné là plus d'une fois, mais, à coup sûr, le pittoresque y a perdu. Par contre, le changement que l'on fait du costume annamite, idéal au point de vue des réalisations de l'hygiène et de la commodité, ne peut pas être enregistré comme un gain exercé sur un abandon de coutume. A mon avis, je ne crois pas non plus au gain très net que l'on obtiendra en laissant tomber en désuétude le laquage des dents. A côté d'inconvénients que l'on pourrait signaler dans l'application des drogues du laquage et aussi dans la couleur sur laquelle nos dentures d'Europe prennent nettement opposition, il tient l'immense avantage de conserver les dents. Sur l'émail défailant de nos dents de trop civilisés, j'imagine que le noir enduit d'application dont les Annamites auraient peut être tort de se défaire, nous rendrait un service certain contre les désastres des caries.

Mais le laquage des dents a eu son heure d'opposition officielle. La très vieille histoire qui parle des dominations chinoises nous enseigne que la pratique du laquage des dents fut attaquée par un grand mandarin d'Empire lequel par la même de défense stricte à imposer. Le P. Legrand, qui relate la chose, dit qu'il y eut des émeutes, une révolte, guerre civile : l'interdit ne put être maintenu (1).

(1) *La Cochinchine Religieuse* par le R. P. LOUVET-T. 1. Paris 1883, p. 63.

LE LAQUAGE DES DENTS EN EXTRÊME-ORIENT

La pratique du noircissage des dents ne semble pas régulièrement distribuée en Extrême-Orient et aussi bien dans les deux hémisphères. T.V. Holbé dans sa *Somatique Extrême-Orientale* dit que « le noircissage des dents est pratiqué plus ou moins chez tous les peuples jaunes, depuis le Japon jusqu'en Malaisie (1) ».

On a prétendu que le principe des laquages venait de la Mélanésie. Il est de fait que dans les îles Mariannes les habitants portent des dents volontairement noircies par l'effet de certaines herbes en même temps qu'ils teignent en blanc leurs cheveux sous l'influence de lotions spéciales : ce sont là deux points appréciés de la beauté (2). Il existe des dents noires aux îles Salomon et les Javanais ont l'usage des teintures dentaires. On aurait même rencontré, quelque part, en Chine (3), des femmes dont les unes montraient des dents teintes, alors que d'autres présentaient des dents recouvertes de lames de métal brillant. On a laqué et on laque encore des dents au Japon. Les Japonais utilisaient, et autrefois plus encore, cette coutume ; mais elle

(1) *Somalique Extrême-Orientale* par T. V. HOLBÉ, Revue anthropologique, Janvier-Février 1924, p. 10.

(2) D'après le jésuite-voyageur Le Gobien. Il était originaire de Saint-Malo et publia, en 1700, l'Histoire des îles Marianne.

(3) M. LÊ-TRONG-PHAN du *CỔ-HỌC-VIÊN* me communique deux notes cueillies dans des ouvrages en caractères de la bibliothèque de son service : ce sont des livres chinois qui notent la particularité des dents teintes, pour deux périodes différentes.

« Le roi de la maison des LÊ a établi sa capitale au bord du fleuve *Nhị Hà* (Fleuve Rouge). Le roi et ses mandarins ont le privilège d'aller coiffés et de porter chaussures. Le peuple va pieds nus. Mais ces gens usent du bétel et ont coutume de se teindre les dents en noir, ce qui est une marque de bonne éducation : les dents blanches les font rire » (*Quảng đậy thông chí* q. 116, tr. 25).

Le roi de la dynastie des LÊ qui établit sa capitale à *Đông Đò* (devenu successivement *Đông Kinh* puis Hanoi) est *Lê Lợi*, qui régna de 1428 à 1434 et consacra la dynastie neuve des LÊ en se faisant introniser solennellement dans la capitale qu'il venait de fixer.

« En la 39^e année de *Vạn Lịch* (1611), deux jonques déroutées par le vent vinrent échouer sur les côtes de Chine. Elles portaient 120 passagers qui étaient coiffés de cheveux tordus en chignon, avaient les dents noires, parlaient un langage impossible à comprendre, mais avaient des coutumes et une manière d'être semblables à celles des Chinois. En les interrogeant, on put saisir qu'ils étaient des gens de l'Annam. Alors le mandarin chinois autorisa les jonques à repartir ». (*Sơn cư tập thuật* q. 2. tr. 25).

Ces deux notes marquent bien la singularité de la coutume annamite vis-à-vis des Chinois puisqu'ils l'ont notée comme chose étrangement apparue-



Photo de Lê -Đức -Trạm,
atelier Thanh -Ba à Hué.

Planche CL. — Le vieux médecin
(76 ans, dents laquées, denture complète).

fut assez vite réservée aux femmes et appartiendrait plutôt aux femmes mariées surtout à partir de la trentième année. On aurait estimé le laquage parce qu'il protège les dents contre les caries possibles (1).

Mouhot a noté certaines particularités des Siamois qui ont « les lèvres ensanglantées par l'usage du bétel et les dents noires comme de l'ébène (2) ».

Pour l'Annam, je crois qu'il serait difficile de définir si le laquage a été admis, transporté du Sud, comme on a pu le prétendre, ou bien s'il est naturel au pays.

* * *

Le laquage des dents n'est pas uniforme comme coutume en pays indochinois. Les Annamites en usent, certaines tribus montagnardes, du Tonkin l'ont adopté alors que des races voisines le dédaignent. Les Chams du Sud-Annam ne l'ont jamais employé : on cite toujours leurs dents blanches et l'ont dit l'emploi qu'ils font du bétel. L'usage de la laque est à peu près inconnu au Cambodge, chez les gens de race et chez les sauvages.

Les Moi du Darlac, étudiés dans leur pays et dans leurs moeurs, par Henri Maître, ont certaines pratiques profitables pour l'entretien de leur corps. Ils se teignent les dents pour plusieurs. « Certains arbustes, dit Maître, fournissent une sorte de laque à l'aide de laquelle les dents sont passées au noir, ornement et aussi protection contre les effets de la chique de bétel employée par nombre d'individus (3) ».

Chez les Dayak, rapporte Holbé (4), ou tout au moins chez certains d'entre eux, les femmes mariées seules sont soumises à cette pratique. Parenté de coutume qui, pour mon vieil ami et non sans raison, appuyait avec bien des choses pour certifier une parenté d'origine entre nos races montagnardes du Sud-Indochinois et les peuplades primitives des îles néerlandaises.

(1) Les femmes japonaises se fardent et se maquillent : « Beaucoup se colorent artificiellement les lèvres : un peu de rouge habilement placé peut rendre la bouche plus petite. Mais elles ont renoncé, depuis que l'impératrice en a donné l'exemple, à l'habitude qu'elles avaient naguère de se noircir les dents une fois mariées.

« Cette façon de se parer ne subsiste que dans des régions éloignées, par exemple dans le Nord du pays » D'après *le Japon* par Félicien CHALLAYE. — p. 18.

(Il s'agit de l'impératrice Sadako épouse de l'empereur Yoshihito).

(2) *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge, de Laos...* par H. MOUHOT. — Paris 1868 — p. II.

(3) *Les régions Moï du Sud-Indochinois*, par H. MAITRE - Paris, 1909

(4) HOLBÉ — Op. tit, p. 10.

IMPRESSIONS DES EUROPÉENS SUR LES DENTS NOIRES

La question des dents noires a toujours été pour le voyageur européen, et dans tous les temps ; une source d'étonnement et de questions multiples. Passé le premier moment d'une curiosité, généralement traduite par une répugnance, on a cherché les motifs d'un état de chose semblable ; à l'occasion, on s'est demandé d'où pouvait venir pareille perversion dans le goût et quels en étaient les mobiles.

Nous pourrions suivre les relations des missionnaires, les lettres des marchands, les écrits des voyageurs : il est commun d'y rencontrer, généralement habillée d'une façon semblable, la surprise devant les crachats « sanglants » et l'horreur de la bouche rougie de bétel, laissant apercevoir la ligne des dents noircies.

Au XVII^e siècle, Tavernier a observé le fait mais ne le commente pas : « Ils (les Tunquinois) ne croient pas avoir de belles dents jusqu'à ce qu'ils les aient rendues noires comme du jaye (1) ».

« Garçons et filles, dès qu'ils ont atteint 16 ou 17 ans, noircissent leurs dents comme font les Japonais » rapporte S. Baron, vers la même époque que Tavernier (2).

Le P. Kœffler, jésuite qui fut médecin de Vō-Vương, a laissé la note suivante sur la pratique du laquage des dents qu'il ne considère pas favorablement : « Tous, (à part le bas peuple chez qui cette sottise habitude n'est point en honneur) tous, dis-je, se teignent les dents. Ils mâchent continuellement des feuilles aromatiques, ce qui les rend brunes ; ils ont pour parer à cet inconvénient imaginé un remède qui n'est pas sans souffrance. Le produit qu'ils emploient comme teinture est si mordant que pendant 14 jours, agacées comme elles le sont, elles se refusent à mâcher toute nourriture. Aussi, pendant tout le temps que dure ce supplice volontaire, doit-on se nourrir seulement de liquides. Au bout d'un mois les dents retrouveront leur consistance et à leur blancheur première succédera une couleur d'ébène très prononcée (3) ».

(1) *Relation nouvelle et singulière du Royaume de Tunquin* (1679), par TAVERNIER. — Revue Indochinoise — 1908 — 13 — 30 Octobre, P. 614

(2) *Description du Royaume du Tonquin*, relation de 1685 — 86, par S. BARON, — Trad. DESEILLE, in Revue Indoch. 1914 — sem., P.203.

(3) Le R. P. Kœffler séjourna en Cochinchine de 1740 à 1755 *Description historique de la Cochinchine*, par Jean Kœffler, R. I., Année 1911, p. 582-3 (trad. V. BARBIER).

(2) Vō Vương (Nguyễn-Phúc-Khóat). Seigneur-roi de Cochinchine, 1738-1765.

Les auteurs d'Occident ont parlé, à coup sûr, suivant leur goût et, sans en classer les raisons et les excuses, ils ont catalogué les effets du laquage avec leur répugnance et n'ont bien relevé que cette remarque. Le Dr Morice, qui croyait que le noircissement des dents s'obtenait ordinairement au moyen d'une plante spéciale et unique, décrivait l'aspect aimable d'une jeune épouse : « Elle serait belle si elle ne s'était pas faite une bouche de charbon ».

Hocquard, traçant les détails physiques du T^hông-độc de Hanoi, nous raconte : « Ses dents, très régulières et admirablement plantées, seraient superbes si elles n'étaient pas laquées en noir brillant, comme c'est la mode en Annam.

« Cette mode transforme la bouche des Annamites... ; elle a été pour nous la cause d'un étonnement profond à notre arrivée dans le pays, où elle existe depuis un temps immémorial et où elle est générale. Il n'est pas d'annamite, même les paysans des villages, qui ne se fasse teindre les dents dès qu'il a un peu d'argent pour payer l'opération (1) ».

Le Colonel Diguët a traduit comme il fallait l'impression mal ajustée des voyageurs débarquant en Indochine et notant trop vite leurs impressions : « A force de vivre au milieu d'eux (l'Européen parmi les Annamites), son œil s'habitue à ces lignes qui choquaient si profondément son goût, et au lieu de les trouver tous uniformément affreux comme il était tenté de le faire au début, il finit par distinguer de jolis types d'hommes et de femmes annamites. Son acclimatement de l'œil sera parachevé, le jour où il ne trouvera plus une femme jolie si elle n'a pas les dents soigneusement laquées en noir. Tant il est vrai que le sens esthétique varie avec l'accoutumance (2) ».

Jules Boissière a défini le sourire d'une jeune fille « un éclat de jais entre les lèvres fardées par le bétel d'un vif vermillon (3) ».

LAQUAGE DES DENTS ET BÉTEL. — RÔLE DES LAQUES DENTAIRES.

Le bétel, c'est-à-dire le masticatoire aux trois éléments (feuille du poivrier spécial, arec et chaux) est ainsi accusé de deux façons à l'occasion des dents noircies.

(1) *Trente mois au Tonkin*, par le Dr HOCQUARD, in le Tour du Monde — 1889 1^{er} semestre, p. 80.

(2) *Les Annamites*, par le Colonel DIGUËT, Paris, 1906. p. 13. ,

(3) *Fumeurs d'opium*, par J. BOISSIÈRE, Paris, 1896. — *Comédiens ambulants*, p. 50.

¹⁰— On dit qu'il est la cause directe de la coloration de ces dents. Nous avons vu, à propos de la coutume prise au pays de *Văn-Lang* de se noircir les dents, que les Chinois jugeaient qu'il s'agissait là d'une teinte provoquée par la mastication du bétel. La liste serait longue de tous les voyageurs étonnés qui ont porté des conclusions semblables et qui ont apprécié, chez les Annamites « leur bouche sanguinolente et leurs dents noires par l'usage de la chique composée du bétel, d'arec, de chaux et de tabac (1) ».

Un autre voyageur, pouvant avoir valeur scientifique en a ainsi jugé, car il a vu les Annamites et il a constaté les particularités de leur bouche. Il décrit : « Hommes et femmes du peuple, mandarins et lettrés, tout le monde en Annam se livre à cette mastication désordonnée qui échauffe la bouche et colore les dents en noir (2) ».

Une note d'un haut intérêt documentaire sur la question a été publiée, en 1907, par le lieutenant-colonel Bonifacy alors chef de bataillon d'Infanterie Coloniale (3). Il avait voulu relever un point d'erreur glissé par un anthropologiste au cours d'une étude sur les races d'Extrême-Asie. Or celui-là avait écrit : « Les populations de l'Indochine, contrairement à celle de la Chine, ont l'habitude de mâcher le bétel qui conserve admirablement les dents mais les rend noires : Cette coloration est même recherchée par coquetterie ».

Assurément la liste serait longue des auteurs, écrivant science ou roman, qui ont commis confusion pareille : M. Bonifacy cite de Lanessan, le Dr Courtois, l'abbé Verguet (celui-ci à propos des habitants d'une île du groupe Salomon). L'auteur d'une vie romancée fait tenir jeu de petite épouse à une femme chame (!), laquelle aurait pu passer pour jolie « si elle n'avait pas eu les dents noires par le bétel, en sorte que sa bouche faisait comme un trou noir dans son charmant visage ». (Les Chams ignorent le laquage).

Il est évidemment regrettable que des hommes de science partant d'une observation rapide, ou mal enseignés, aient pu enregistrer des documentations erronées : c'est fâcheux ; mais on est en droit de pardonner à cause de ceux-là aux auteurs qui, par imagination, ont su, à leur fantaisie apporter une documentation ridicule en accentuant

(1) *Le royaume d'Annam et les Annamites*, par J. L. DUTREUILH DE RHINS. — 2^e édition, Paris, p. 10.

(2) *Un an de séjour en Cochinchine*, par M. DELTEIL, pharmacien principal de la Marine, en retraite. Paris, 1887, p. 143.

(3) *Le laquage des dents en noir chez les Annamites*. par le Commandant BONIFACY. — Extrait des Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris. Octobre 1907.



Photo de Lê -Đức -Trạm,
atelier Thanh -Ba à Huế.

sur l'exécrable bétel pour lui attribuer une particularité odieuse : le *pourrissage des dents* ! (naïveté dont l'explication est touchante ! on a dit semblablement du cidre pour les Normands). Et c'est ainsi qu'un journaliste de France nous parle de « vieillards ridés et recroquevillés, les joues tombant dans la bouche vide de ses dents rongées par le bétel (1) ».

2° — Il faut bien dire qu'à côté de ces déclarations catégoriques, on trouve, dans la bibliographie intéressant l'Indochine, des notes sérieuses qui attribuent à l'usage prolongé du masticatoire à la chaux le fait d'altérer partiellement la surface des dents dont il peut attaquer l'émail qu'il colore et qu'il pourrait noircir à la longue.

Le P. Louvet décrit ainsi l'Annamite : « il a les cheveux noirs et les dents noires par suite de l'habitude de mâcher du bétel et aussi par l'application d'une composition spéciale (2) ».

Nous avons déjà vu l'opinion du P. Kœffler semblablement exposée.

Loti est un de ceux qui ont assez bien remarqué la chose montrant ce qui est du bétel d'un côté et ce qui est coloration dentaire d'un autre. Il a échappé à ce défaut que nous signalons, défaut qui réunit plusieurs observateurs indochinois à presque tous les littérateurs ayant écrit romans ou compte-rendus de voyages à propos de l'Indochine, Loti nous dit : « Elles (les femmes touranaises) mâchent des feuilles de bétel et de la noix d'arec ; elles nous montrent, par de petits bâillements étudiés, des râteliers de longues dents saillantes, d'un noir d'ébène (une couleur qui est de mode en Annam pour la denture des personnes coquettes et s'obtient par l'application artificielle d'une couche de laque » (3).

Au cours d'une note parue dans le *Tour du monde* (1875) (4), le Dr Morice déclare que le bétel a le très grand inconvénient de pourrir les dents, de les carier, de les déchausser et de colorer la muqueuse de la bouche en rouge vif. Mais ailleurs il parle de l'opération du laquage.

Le Dr Hocquard (5), qui marque en d'autres notes la connaissance qu'il a des méthodes de laquage, déclare contre le bétel que ce masticatoire « teint les dents en rouge brun et attaque l'émail ». 11

(1) *De Paris au Tonkin* par PAUL BOURDE. Paris 1885, p. 104.

(2) *La Cochinchine Religieuse* par le R. P. LOUVET. T. I. Paris 1885, p. 63.

(3) *Propos d'exil* Par Pierre Loti, 41^e édit. Paris, 1920.

(4) *Voyage en Cochinchine* par le D^r MORICE in le *Tour du monde* 1875, 2^e sem, p. 375.

(5) *Trente mois au Tonkin* par le D^r HOCQUARD, médecin-major, in le *Tour du monde* 1889, 1^{er} semestre, p. 80.

ajoute : « C'est de là que vient probablement l'usage au Tonkin de se laquer les dents en noir ».

Quant à T. V. Holbé, dont les études et les recherches anthropologiques ont été sérieusement poussées à travers l'Asie Orientale et l'Indonésie, il voit, pour beaucoup, dans le noircissement des dents « la conséquence de l'usage prolongé ou de l'abus du bétel ».

Je ne veux pas entreprendre ici la question des masticatoires et porter dans cette étude sur le laquage des dents une question de stomatologie qui serait à propos du bétel. On peut dire que ce dernier est adopté par la grande majorité de l'Asie méridionale. L'Indochine en fait gros emploi ainsi que l'Indonésie et les Grandes Indes. Cependant toutes les populations de ces contrées ne protègent pas leurs dents avec les laquages et rien n'est venu démontrer que les dents soumises au bétel soient de résistance moindre. L'action perfide qui pourrait s'exercer sur les dents viendrait dit-on de l'abus de chaux trop vives et consommées en quantités augmentées. Cependant le bétel a toujours et partout été reçu dans sa préparation courante comme un agent sain, purifiant la bouche et s'exerçant comme stimulant.

Certains peuples le parfument : les Chams de l'Annam du Sud lui adjoignent le plus souvent de la gomme-résine du gambier (1). Les Hindous y mêlent des graines de cardamomes ou du camphre.

« Le bétel est piquant, dit un poète de l'Inde, amer, chaud, doux, salé et astringent ; il éloigne la mauvaise odeur de la bouche et en est la parure » (2).

Je ne crois pas que le bétel mérite les critiques pires qui lui ont été faites au 'sujet des désordres buccaux, car, en dehors des altérations de teinte et de carie dont on l'accuse, il serait en plus, sur la foi de certains, responsable de déplacements dentaires et de prognathismes malheureux. Assurément le bétel ne doit pas être totalement indifférent et il peut teinter, par son abus, l'émail dentaire ; mais il y a lieu de ne pas confondre teinte jaunie des dents et noircissement : ce fut l'erreur trop souvent commise (3).

(1) Ourouparia Gambir Bn. (*Uncaria*) des Rubiacées. Les Chams d'Annam nomment le Gambir, gomme-résine dont ils font emploi : *gamar*. (Voir *Nouvelles recherches sur les Chams* par CABATON. Paris 1901).

(2) *Les Plantes de l'Antiquité et le Moyen-Age* par C. JORET. T. II. Paris 1904. p. 379.

(3) Comme méfait plus réel, on pourrait faire reproche au bétel de jouer un rôle sur les divers étages du tube digestif, par suite de sa consommation excessive et à l'occasion de ses tanins entraînés. Car s'il est des mangeurs de bétel qui expulsent leur salive travaillée (et c'est le plus grand nombre), il en est qui avalent cette salive composée, chargée : ils forment en général une catégorie de ralentis digestifs, ceux qui connaissent les stases prolongées.

Je ne crois pas non plus qu'il soit facile d'admettre que l'action des chaux soit susceptible d'attaquer énergiquement une substance aussi invulnérable *extérieurement* que peut l'être l'émail dentaire. On peut voir quel bel exemple de conservation constitue la dent parmi les articles préservés de la paléontologie, enfouis cependant depuis des centaines de siècles.

Car le plus grand nombre des altérations dentaires ont leur cause dans des influences organiques internes et ces altérations sont sous une dépendance diathésique avant tout, mettant en résistance moindre l'émail protecteur.

Ceux qui ont suivi les particularités anthropologiques ont assuré que les Asiatiques orientaux sont dotés de dents souvent mauvaises : elles sont souvent mauvaises chez les Annamites, mangeurs de bétel, chez les Chinois qui n'usent d'aucun masticatoire, chez les **Mqi** (1).

Mais il reste certain que le laquage bien appliqué conserve la dent, la préserve des influences actives sur l'effort des caries que des pro-pensions créées par les habitudes, les constitutions ou les régimes de vie et d'alimentation, ont pu faciliter. Il constitue un système de revêtement souple qui gêne les actions contrariantes des températures ou des contacts. J'aime à en juger ainsi, car je sais bien que parmi les dents laquées on n'en rencontre pour ainsi dire aucune, qui soit altérée. Les seules dents laquées sur lesquelles il m'ait été donné d'intervenir étaient des dents âgées, déchaussées, presque expulsées de leurs loges.

Il est nécessaire d'insister ici :

L'émail de la dent saine, inattaquable, même par les acides imposés, ne saurait se laisser pénétrer par le jeu des laques et des teintures. Aucun colorant dentaire ne l'imprègne ni le traverse : les laques et les vernis ne sont qu'adhésifs et ne constituent qu'un simple revêtement qui habille la dent d'une couleur sévère, mais entièrement, et ainsi il la préserve sans la charger. C'est bien cela qui constitue la meilleure raison de son rôle et de sa valeur (2).

(1) T. V. HOLBÉ. Op. cit., p. 10.

(2) La note que je rapporte ici peut prouver deux choses : la résistance de l'émail vis-à-vis de la chaux, et la tenacité adhésive des laquages bien opérés.

Voici : le D'Hocquard dit avoir plongé dans la chaux deux crânes de pirates tonkinois aux dents laquées. En dépit de l'action du lait caustique dans lequel ils avaient été tenus durant plusieurs mois, ces crânes présentaient, après nettoyage, des dents portant un vernis de laquage absolument inaltéré.

Dr HOCQUARD, op. cit., p. 39.

Conçu vraisemblablement dans un but de protection, le laquage devint, comme tout ce qui est détail des toilettes, une réalité à exploiter dans le domaine des coquetteries. L'art de plaire s'en empara et pour des dents plus brillantes apparues dans un noir éclatant, on a su compliquer des formules et en rechercher davantage (1);

MODE ET LAQUAGE. — IMPRESSIONS ANNAMITES SUR LES DENTS BLANCHES

On a donc fait intervenir les questions de mode parmi les grandes causes des laquages dentaires. « C'était là autrefois, un des points indispensables du code de l'élégance », dit le P. Louvet, et un jeune homme portant des dents blanches aurait été mal noté et eût difficilement trouvé parti.

Holbé en appelle un peu de cette raison mais il en fait valoir une autre qui mérite davantage, et nous avons vu que le commandant Bonifacy parle des élégants et des élégantes.

La raison d'élégance n'est pas initiale : l'utilité d'abord, il faut le penser, a décidé de la question. Le mobile utilitaire aurait été sans doute un peu faible pour faire franchir à une semblable pratique des siècles et puis d'autres siècles de barbarie ou de civilisation. La pratique d'utilité s'est jetée sous l'abri de pleine résistance que veut être le plus souvent la tradition.

Ainsi amélioré au goût des peuples chez lesquels il s'était introduit, le laquage des dents, primitivement entretenu pour garantir d'un revêtement un émail apparu fragile ou encore pour remédier à l'action des bétels salissant en habillant d'un ton énergique les mâchoires

(1) La tradition maintenue dépasse à elle seule la portée utilitaire du geste du laquage et j'imagine fort bien que plusieurs d'entre les gens du peuple qui attendent impatiemment la puberté de leurs enfants pour atteindre ceux-ci par cette opération répondraient à la manière des montagnards laotiens. Ces derniers supportent une manœuvre autrement dure que celle des méthodes de recouvrements dentaires par les laques et qui s'éloignent, bien au contraire, de toute tendance de conservation.

Le capitaine Cupet signale qu'à l'âge de la puberté les garçons et les filles Bahnars « se liment les dents de la mâchoire supérieure jusqu'aux gencives, avec des cailloux poreux ».

Et parce que Cupet demandait la raison d'une telle pratique à l'un d'eux : « C'est parce que mon père et ma mère l'ont fait (a) ».

Et cette raison ainsi exprimée est l'essence même de la tradition . . .

(a) *Mémoires Mission Pavie Indochine, 1879- 1895. Géographie et Voyage. — III — Voyage au Laos et chez les sauvages du Sud-Est de l'Indochine*, par le Cap. Cupet — Paris 1900, p. 338.

ayant sujet, le laquage devint chose à observer, puis chose inhérente aux races. Les teintures eurent leurs qualités et des estimations différentes dans les prix ; la pratique du noircissage des dents releva dès lors, en plus, d'une autre règle : celle de la coquetterie. Si notre éducation occidentale ne nous a pas toujours laissé apprécier l'esthétique des autres peuples, cettedernière allant plusieurs fois en sens inverse de la nôtre a permis de porter des jugements sévères à notre égard.

« Pendant une fête donnée au palais du gouvernement à Saigon, rappelle le D'Hocquard, un officier français s'approche d'un haut fonctionnaire annamite qui regardait danser les invités du gouverneur.

« Eh bien ! grand mandarin, chuchote-t-il à son oreille, que dites-vous de nos Françaises ?

— Je les trouve jolies, répond l'Annamite ; seulement elles ont des *dents de chien* (1) ».

Ce qualificatif de *dents de chien* s'appliquant aux dents blanches a été reproduit bien des fois.

Holbé déclare que les raisons qui ont imposé chez les Annamites, comme chez les Javanais, le laquage des dents en noir comptent pour celles-ci :

« 1° — Il ne faut pas avoir les dents blanches comme les chiens comme les bêtes en général ;

« 2° — Le laquage conserve les dents(2) ».

Un auteur a prétendu qu'un terme injurieux dirigé contre les dents blanches pouvait être traduit par « débris de porcelaine ». Il donne un récit pittoresquement situé . . . Je le transcris : « Les Annamites ont une horreur profonde des dents blanches, des « dents nues ».

« Dans leurs comédies, il n'est pas rare de rencontrer des allusions à ce qu'ils nomment nos « débris de porcelaine ».

« J'ai eu l'occasion d'intervenir un jour personnellement à propos de l'insolence d'un acteur qui mit en délire le public d'un théâtre de village où se donnait, en présence d'Européens, une comédie populaire.

« L'histrion, comptant bien qu'il ne serait point compris par nous dans sa langue maternelle, avait intercalé au milieu de son récitatif, ces mots à notre adresse : « Avec leurs moustaches en balai et leurs

(1) Dr HOCQUARD. Op. cit., p. 39.

(2) T. V. HoLBé. Op. cit., p. 10.

« dents blanches, quand ils dévorent comme des bêtes leur viande « crue (bifteck), ils ressemblent à des chats affamés dont on aurait « frotté le museau avec de la fiente d'aigrette »,

Partout où j'ai pris renseignements, en Annam, au sujet de cette comparaison neuve, je n'ai trouvé que des marques d'étonnement. La chose paraît inconnue et on ne la comprend pas.

Plus sérieusement il est manifeste qu'ont prévalu à l'occasion des dents blanches les comparaisons que l'on a pu établir avec les dents des Chinois, puisque les Chinois ignoraient d'une façon générale les dents teintes, et l'on entendait dire en Annam :

« Răng trắng như răng ngò » .

Dents blanches comme celles du chinois.

(En certaines régions, on corsait la formule, malicieusement complétée par « trắng ngò » qui qualifiait péjorativement l'excellent « oncle chinois ».

LE LAQUAGE. — TEINTURES ET LAQUES. — FORMULES ET TECHNIQUES

Les méthodes des colorations dentaires sont très nombreuses. Il en est de très simples, que l'on exécute tout simplement, sur des formules réduites. Ce sont celles qu'utilisent les pauvres gens à l'aide de produits qu'il leur est facile de trouver sans frais. Il existe à travers les campagnes d'Annam une profession qui dérive un peu de celle du médecin et il arrive que le médecin lui-même en fait pratique. Les gens ayant qualité pour opérer le laquage des dents se nomment « thầy nhuộm răng » (nhuộm, c'est teindre). Le thầy nhuộm răng emporte avec lui le nécessaire, réduit aux simples préparations des produits qu'il exploite, secrets qu'il ne livre guère et dont il se sert à travers les pays. Point n'est besoin d'un matériel quelconque : on trouve sur place et partout les bambous amenuisés utiles aux nettoyages et les feuilles larges et résistantes nécessaires aux applications. Parfois cette profession est exercée par des femmes : ainsi dans le Centre-Annam.

Certains « gia truyền », médecines secrètes conservées précieusement dans les familles, ont des réputations qui les font valoir au loin. Hué est tenue en belle estime pour ses produits à laquer et ses « thuốc nhuộm răng » se vendent parfois au marché, qui sont portés au loin, jusqu'au Nord de l'Annam et dans le Tonkin.

Tous les « gia truyền » sont variables dans leurs formules mais, dans le fond, on peut avancer qu'ils tirent tous leurs propriétés d'éléments ayant caractères chimiques déterminés : tannin, substance de mordançage et, à l'occasion, matière à mucilage ou à laque.

Il arrive que l'opération faite, on désire aviver la teinte obtenue et la fixer pour une durée indéfiniment prolongée. On a recours alors à une substance d'une production assez inattendue : on fait brûler le péricarpe ligneux d'une noix de coco, la coque à laquelle adhère l'albumen solide. Il apparaît alors, sur les bords brûlés de ce bois, des gouttes noires, épaisses, que l'on recueille sur une lame et que l'on applique immédiatement sur les dents traitées. Le laquage y gagne un lustre mieux poussé (Hué, Vinh).

Les gens du peuple, sur les préparations ordinaires de nettoyage et de ce que l'on nomme l'amollissement des surfaces dentaires (traitement préparatoire à l'aide de jus de citron) font emploi de ce suc noir égoutté du bois brûlé de la noix du coco, qui constitue exclusivement pour eux la substance du laquage colorant. (J'ai noté ce détail dans la région de Hué).

Le commandant Bonifacy, dans son étude, signale que l'on obtient un beau brillant en frottant les dents teintes avec la poudre de charbon d'une coque de noix de coco.

D'après ce même auteur, les tribus de la haute région tonkinoise : thô', M^{an}, Lolo, Laqua, etc., se noircissent les dents par le moyen du suc d'un fruit, produit d'une liane que les Annamites et les Thô nomment d'une appellation semblable : M^{or}. La plante exhale une odeur fétide et l'on vendrait les fruits sur le marché de Bão-Lạc. J'imagine qu'il est question ici d'une Rubiacée du genre *Poederia* Linn. Il se trouve que la description de la plante et la désignation vernaculaire qui intervient à son propos dans l'article de commandant Bonifacy peut convenir à l'espèce *P. tomentosa* Blume, aussi fréquente en montagne que son malodorant voisin, le *P. fœtida* Linn., l'est en plaine. Mais ces fruits ne produiraient sur l'émail dentaire qu'une coloration jaune foncée laquelle serait susceptible d'être renforcée par l'usage du tabac et par celui du bétel.

Le commandant H. Roux, dans une étude ethnographique intéressant deux tribus du haut Laos, cite un procédé bien primitif de coloration des dents chez les P^u-Hoi.

« Les dents sont noircies avec la suie obtenue en allumant un morceau de bois plongé ensuite dans un tube de bambou que l'on ferme d'une plaque de fer. Toutes les espèces de bois conviennent à cet usage. L'opération doit être renouvelée tous les mois.

Les hommes comme les femmes se laquent les dents (1) ».

(1) Deux tribus de la région de *Phong Saly*, par le Chef de bataillon Roux de l'infanterie Coloniale. — Bull. Ecole Fr. d'Ext.-Or T. XXIV. n° 3-4 — Hanoi, 1925, p. 455.

Au Japon : c'est le tannin des noix de galle qui est à la base de la plupart des formules et ces galles (fushi) sont désignées par les caractères des Ngũbộitử 五倍子 du droguier sino-annamite. Il m'a été dit que les laquages des dents japonaises se faisaient de plus en plus rares.

Pour les formules appliquées en Annam, il faut tout d'abord noter qu'une opération de laquage n'aurait pas grand'chance de succès, ou tout au moins risquerait de donner un résultat imparfait, si on ne réalisait une préparation préliminaire sur les dentures à traiter. J'ai indiqué en passant que les dents avaient besoin d'être amollies en surface pour faire accepter plus facilement et plus régulièrement les teintures et les laquages dentaires. Aussi sur ce détail admis, les Annamites s'imposeront un traitement local au jus de citron, au moins le jour qui doit précéder celui de l'opération et pendant trois heures. Le plus habituellement on fait mâcher au patient des tranches de citron. Durant toute cette journée de veille, on doit s'abstenir de boire et de manger.

Intervient ensuite l'application du laquage dont voici quelques formules populaires en premier lieu :

1^o — On réunit :

Ngũ bộitử, Galles de <i>Rhus semialata</i>	1 lang
Phèn đen, Vitriol noir (sulfate de fer) (1).	1 lang
Vỏ thạch lựu, Encorce de racines de grenadier	5 đồng

Le tout est finement broyé. On fait mélange de tout ceci avec

Amidon en poudre 3 đồng
que l'on délaie dans une petite quantité d'eau. On chauffe le tout doucement, en mêlant, et l'on constitue une pâte que l'on étalera sur un fragment de feuille de bananier. Cette pâte étalée sera appliquée sur les dents ayant subi la préparation utile. On fait cette application le soir avant de se coucher. (J'ai noté cette formule à Vinh).

2^o — On met dans un récipient allant au feu les drogues suivantes mélangées à quantités égales :

Tề tân, *Asarum Sieboldi* Miq.
Phèn đen, Vitriol noir (sulfate de fer).

(1) En sino-ann. : Hắc phàn 黑礬.

Vỏ trái thạch lựu, Malicorium (écorce de grenade).

Binh lang, Noix d'arec.

Phèn xanh (1), Vert de gris (sulfate de cuivre).

Gộc chuối sứ, Tronc de bananier (Musa domestica Lour).

On inonde l'ensemble d'eau froide et l'on fait chauffer le mélange longtemps, jusqu'à ce que le liquide soit encore susceptible d'être passé. On le débarrasse des parties non dissoutes en tamisant et l'on reprend la cuisson jusqu'à ce que l'on obtienne pour la préparation la consistance d'un onguent.

On mélange à chaud le produit préparé avec de la farine de riz gluant (bột nếp). L'emplâtre pour les dents est préparé (Région de Hué).

3° - on peut réaliser, semblablement à la recette précédente établie sur le mélange des six substances, la formule que voici, plus réduite dans le détail :

Vỏ thạch lựu, Ecorces de racines de grenadier.

Phèn đen, Vitriol noir, vert de gris.

Ngũ bội tử, Galles de Rhus semialata.

On suit pour cette préparation les mêmes indications que celles de la formule qui précède jusqu'à, et y compris, l'adjonction du riz nếp en farine. (Formule recueillie à Hué).

Il est à remarquer que cette préparation est une copie à peu près identique à celle que j'ai notée à Vinh (Formule 1°), à part le véhicule qui est plus simplement du riz gluant dans le cas présent.

Hué est la ville où existent abondantes, les recettes de choix parmi les « gia truyền » intéressant les manœuvres de toilette et plusieurs médecines. On vend à travers les campagnes dispersées de l'Annam des cao et des poudres qui viennent de Hué et qui sont préparés sur de vieilles formules exploitées par certaines maisons. La plupart de ces formules sont difficiles à atteindre. Cependant on a bien voulu me livrer le secret de plusieurs de ces mystérieuses recettes et je crois en avoir acquis parmi les meilleures et les mieux estimées. C'est pourquoi je dois remercier certaines personnalités comme M. Ưng-Thông, médecin à l'hôpital de Hué, M. Lê-Thạch-Cánh,

(1) Sino-ann. : Thanh-phân 靑礬. C'est du sulfate de cuivre, du vert de gris et ce sulfate de cuivre utilisé en médecine s'obtient en égouttant sur un plateau de cuivre du jus de citron. On laisse faire les choses durant trois jours et trois nuits au bout de quel temps on pourra recueillir le vert de gris qui se sera formé.

secrétaire à la Résidence supérieure et Directeur de la Revue *Thần-Kinh tạp chí*; M. *Đoàn-Văn-Thực*, secrétaire dactylographe aux Amis du Vieux Hué.

Ces formules sont assez rigoureusement ordonnancées et les préparations qu'elles procurent peuvent figurer dans ce que l'officine sino-annamite fournit de meilleur.

Je dois ces deux premières formules, l'une d'une poudre, l'autre d'un onguent, à l'obligeance de M. *Ưng-Thông*.

1° — **CỔ XỈ TÁN** (1). 固齒散

POUDRE POUR GARANTIR LA SOLIDITÉ DES DENTS

青礬	Thanh phàn, Sulfate de cuivre	1 lượng
黑礬	Hắc phàn, Vitriol noir	1 lượng
五倍	Ngũ bội, Galle de Rhus	1 đồng
甘草	Cam thảo, Réglisse	5 đồng
檳榔	Bình lang, Amandes de noix d'arec	5 đồng
細辛	Tê tân, Asarum Sieboldi	2 đồng
白芷	Bạch chỉ, Racines d'Angélique décursive	2 đồng
三棱	Tam lăng, Cyperus Iria	2 đồng
乳香	Nhũ hương, Encens	2 đồng

Le tout est réduit en poudre. On fait application avec un morceau de bambou fin dont une extrémité a été écrasée et transformée en véritable pinceau. La poudre transportée sur les dents préparées tient en contact : l'opération se fait le soir.

2° — **CỔ XỈ CAO**. 固齒膠

ONGUENT, EMPLÂTRE POUR GARANTIR LA SOLIDITÉ DES DENTS.

青礬	Thanh phàn, Sulfate de cuivre	1 lượng
黑礬	Hắc phàn, Vitriol noir (Sulfate	1 lượng
五倍	Ngũ bội, Galle de Rhus	1 đồng
甘草	Cam thảo, Réglisse	5 đồng
檳榔	Bình lang, Noix d'arec	5 đồng

(1) Le caractère **CỔ** 固 signifie expressément : solide, durable et **XỈ CỐ** 齒固 (Răng chắc) indique les bonnes dents solides.

細 辛	Tè tàn, Asarum Sieboldi	2	đồng
白 芷	Bach chí, Racines d'Angélique décur- sive.	2	đồng
三 棱	Tam lăng, Racines de Cyperus Iris	2	đồng
乳 香	Nhũ hương, Encens	2	đồng
生 地	Sinh địa, Rehmannia non préparée	5	đồng
白 痰 藜	Bach tạt lè, Achyranthes aspera.	5	đồng
虔 見	Kiến kiên (1) (pour càn kiên 梗 見). Laque de Kamala	5	đồng
沒 藥	Một dược, Myrrhe de Balsamoden- dron	2	đồng
當 歸	Đương qui, Livèche de Chine	3	đồng

On retient à part, en réserve, le Thanh-phần et le Hac-phần. Tout le reste est mis à chauffer dans une marmite en terre contenant un volume d'eau égal à un bol. On réduit au tiers, et au liquide obtenu on ajoute le Thanh-phần et le Hắc-phần en les délayant.

L'application se fait ainsi que l'on a coutume, le soir, en répétant trois fois de suite. On ne doit ni manger ni boire ni laisser en contact avec la bouche les aliments réduits en purée claire ; les liquides sont glissés directement dans la gorge et avalés ainsi. Les opérations d'Annam en général sont assez douloureuses, surtout pour la période préparatoire : l'irritation, entretenue durant l'appli-

(1) Kiến kiên est une mauvaise écriture pour Canh kiên qui désigne chez Loureiro le Croton lacciferum qui fournit le Rubrum formicarum : une laque (*Flora Cochinchinensis*, P. 583). Mgr. Taberd l'indique avec équivalence : *Rottlera dicocca*. — « Et cortex et gummi subastringens, munfidicanss prodestin oris ulcer, bus, gonorrhâ à, fluxu albo, dysentriâ et ad tingenclum colore carmi - noso. » — Cette plante est placée dans la systématique actuelle sous le nom de *Mallotus philippinensis* Mull. Arg. famille des Euphorbiacées (*Fl. générale de l'Indoch. T. V. - p. 362*). — Les glandes qui se détachent des capsules par le frottement constituent le Kamala, vieux tœnifuge dont l'efficacité serait encore plus marquée contre les Botriocéphales. Les feuilles et les fruits sont utilisées dans l'Inde dans le traitement des morsures de serpents. (L. BEILLE).

On m'a raconté inexactement que l'on utilisait, pour une composition savante destinée au laquage des dents, le corps séché d'un scarabé réduit en poudre sur abandon de certaines parties : antennes et pattes. L'insecte est le magnifique bupreste vert, (*Chrysochroe*) à reflets brillants et dorés que les monteurs de bijoux indigènes savaient si bien fixer dans des armatures d'or. On nomme l'insecte Kiến kiên et Kiến vương ; il y avait eu erreur sur une presque homophonie ; mais il s'agissait bien dans les cas de nos mélanges du Mallotus et de sa laque.

Il semble cependant que le nom de Kiến kiên soit assez généralement appliqué à Hué et adopté pour désigner notre euphorbiacée laccifère.

cation du traitement, est compliquée de la grande gêne que provoquent les précautions à prendre tant pour l'immobilité buccale à observer que pour les prises alimentaires (1).

La formule transcrite ci-après m'a été confiée par M. **Cảnh**. Elle vient de M. **Phan-Văn-Khánh**, petit-fils de la princesse **An-Thường** laquelle était la propre fille de S. M. **Minh-Mạng**.

Cette formule est de tradition parmi les descendants de cette princesse, ils demeurent au quartier de **Chợ-Công**, à **Huế**. C'est la princesse elle-même qui aurait mis au point la formule indiquée.

三 奈	Tam nại, <i>Kempferia galanga</i> (Rhizome)	1 lượng
細 辛	Tỳtàn, <i>Asarum Sieboldi</i> (izomme) .	2 lượng
白 芷	Bạch chỉ, Racines d'iris.	2 lượng
甘 草	Cam thảo, Réglisse (Racine) . . .	1 lượng
梔 榔	Bình lang, Noix d'arec	6 lượng
白 檀	Bạch đàn, Santal ,	2 lượng
升 麻	Thăng ma, <i>Astilbe</i> (Racines) . . .	1 lượng
象 牙	Tượng nha, Dent d'éléphant . . .	

(1) En note curieuse, je reproduis ici la formule d'une poudre qui aurait une action en antagonisme le plus complet avec nos poudres et onguents de protection pour les dents. Car cette poudre par son application passe pour déterminer l'avulsion spontanée des dents que l'on veut éloigner. On la nomme du reste :

Bạt xỉ tán. 拔 齒 散

(Poudre qui avulse les dents).

川 鳥 尖	Xuyên ò tiêm,	Ce sont les petites racines terminales de <i>Aconitum Napel</i> . . .	2 đồng.
草 鳥 尖	Thảo ò tiêm,	Petites racines de <i>Aconitum variegatum</i>	2 đồng.
必 撥	Tất phát,	Graines de <i>Piper longum</i> .	2 đồng.
細 辛	Tỳtàn,	<i>Asarum virginianum</i> . . .	2 đồng.
白 馬 齒	Bạch mã xỉ,	Dent de cheval blanc.	

Le **Bạch mã xỉ** est brûlé au feu puis plongé dans un vinaigre. On réduit alors le tout en poudre et l'on unit cette poudre avec un peu d'alcool, jusqu'à consistance pâteuse maniable. Cette pâte est alors passée avec un éclat de bambou (*tăm tre xỉarăng*), dont l'extrémité est écrasée en pinceau, sur tout le pourtour du collet de dent. L'opération peut être répétée deux ou trois fois pour obtenir un résultat. (Avant d'être triturées au pilon, les radicelles des aconits doivent avoir été parfaitement séchées).

En France, on utilise l'encens à l'intérieur des dents cariées, afin de les désagréger et de les faire tomber.

當 歸	Đương qui, Livèche (Racine). . .	2 lượng
川 穹	Xuyên khung, Smyrnium (Racine) .	2 lượng
五 陪	Ngũ bội, Galle de Chine	6 lượng
石 榴 皮	Thạch lựu bì, Ecorce de racines de grenadier	5 lượng
青 礬	Thanh phàm, Vert de gris	5 lượng
黑 礬	Hắc phàm, Sulfate de fer	6 lượng

Le tout est réduit en poudre, délayé légèrement et porté sur les dents, minutieusement, à l'aide d'un léger bambou transformé en pinceau. On répète l'opération chaque soir durant une quinzaine de jours.

Ce thuốc xía donne aux dents un noir luisant. Il aurait la propriété expresse de les consolider et de les préserver contre toutes les maladies. Toutes les bonnes familles de la capitale le tiennent en grande estime.

Voici maintenant les détails d'un laquage et l'application de ce laquage que l'on prépare à Hué. M. Đoàn-Văn-Thực l'a recueilli de son grand-père, M. Đoàn-Văn-Hoàng, Cẩm-Y-Hiệu-Ủy, fils de la onzième princesse Phú-Mỹ laquelle était la propre fille de S. M. Minh-Mạng. La formule modifie un peu les précédentes, elle aurait été étudiée sur l'ordre de l'empereur Minh-Mạng par les médecins du Thái-Y-Viện qui eurent mission de trouver une équivalence heureuse, réunissant en une même médecine un laquage avantageux et un agent de consolidation pour les dentures. Il y eut un onguent et une poudre que l'on marqua à cause de Sa Majesté qui avait donné les ordres :

1 ° — Minh-Mạng triều Thái y viện truyền. Cồ xỉ cao phương (onguent).

2° — Như dụng nghiệm mat thủngũ vị. Cồ xỉ tán (poudre).

Préliminaires. — on pulvérise du charbon de bois très finement et l'on met cette poudre en sachet dans une toile fine. Avec ce sachet, qui doit être de proportions très réduites, on frictionne les dents soigneusement pour opérer un nettoyage sérieux après lequel on procède à un rinçage de la bouche avec de l'eau ordinaire.

On sectionne alors des citrons et l'on en garde dans la bouche les morceaux de façon à amollir la surface dentaire. Cette préparation porte sur une durée de trois jours. L'agacement produit par l'acidité des citrons peut entraîner, dit-on une certaine mobilité de la dent : on obvierait au déplacement survenu en remettant la dent en place au moyen des doigts.

Lorsque l'opéré éprouve le besoin de manger, il fait appel à un aide qui lui verse dans la bouche largement ouverte les aliments préparés en bouillie. A Hué, on use plus habituellement d'un vermicelle que l'on nomme *bún gạo* lequel est fait avec de la farine de riz, et on le mélange à du *nước mắm* (1) de bonne qualité.

On doit employer un aide, car il y a tout lieu de craindre, pour la sensibilité de la bouche éveillée et surexcitée par le travail en cours, que le heurt des ustensiles contre les dents ou les contacts alimentaires ne viennent à aiguïser quelque douleur.

Laquage. — La préparation d'amollissement au citron dure trois jours, après quoi on impose le maintien en bouche de la laque dite *kiền kiền* (il s'agit du *cành kiền* déjà signalé), c'est après cette application que l'on fait intervenir le *cao* préparé.

A Hué, et assez bien dans le Centre-Annam, on a recours aux bons offices de femmes qui font métier d'appliquer les enduits colorants sur les dents ; on les nomme : *Bà thầy* (*Bà thầy nhuộm răng*). Ces femmes sont habiles : elles préparent une lame de feuille de bananier faisant les dimensions de 3 centimètres sur 10 et sur cette lame elles étalent la pâte à noircir. La personne que l'on traite s'étend sur les dos et se tient bouche ouverte pour l'introduction et l'application de l'emplâtre dentaire. L'opération se fait le soir vers l'heure *Đậu* (酉) qui est la 10^e heure de la journée (c'est 5 heures de l'après-midi).

On doit dès lors garder l'immobilité la plus grande et cette immobilité entière doit être maintenue toute la nuit. On dit que le sommeil favorise la chose et que la belle coloration des dents sera d'autant mieux assurée que le patient aura pu dormir. Ce que l'on tient comme certain, c'est le résultat malheureux que ne manqueraient pas de déterminer la mobilisation de l'appareil et les excès de sécrétion salivaire dont le liquide entraînerait les médecines après les avoir désagrégées sous leur trop forte imprégnation.

Au réveil, on dégage l'appareil de la nuit et l'on fait laver la bouche avec du *nước-mắm* d'une qualité parfaite ; ceci a pour but d'entraîner et d'évacuer de la bouche tous les débris médicamenteux gardés au creux des dents et parmi les intervalles.

Durant douze jours, il faudra se tenir exposé, bouche ouverte, au vent du S.-E. (on dit que cette pratique est destinée à fournir l'adhésion plus vive du laquage imposé). Après cette intervention de vent sec, on a recours à l'action sérieuse du *Thuốc xỉa khô* qui est

(1) Saumure de poisson. Le *nước-mắm* de la région Nam-Ô (Hoa-Ô) est particulièrement estimé dans le Centre-Annam.

une médecine dentaire en poudre (on nomme d'une façon équivalents Thuoc xia bột (1). On étale cette poudre avec le doigt par friction sur les dents.

Formules. 1 — Minh-Mạng triều Thái y viện truyền. Cồ xỉ cao phương :

青 礬	Thanh phàn, Vert de gris	3 lượng
黑 礬	Hắc phàn, Sulfate de fer	5 lượng
五 倍	Ngũ bội, Galles de Chine	3 lượng
白 芷	Bạch chỉ, Angelica decursiva (Racines)	1 lượng
山 梔 榔	Sơn bình lang, Fruits d'aréquier de montagne (Pinanga)	2 lượng
川 穹	Xuyên khung, Smyrnum (Racines) .	5 đồng
白 蒺 藜	Bạch tâ lê, Tribulus terrestris (Fruits)	1 lượng
甘 草	Cam thảo, Racines de Réglisse de Chine	1 lượng
當 歸	Đương qui, Racines de Livèche . .	1 lượng
細 辛	Tè tân, Asarum Sieboldi	1 lượng
三 奈	Tam nại, Koempferia galanga (Rhizome)	1 lượng

Toutes ces substances sont réduites en poudre, mais auparavant les fruits de tribulus auront été grillés à fond (sao đen) ; le đương qui et le tam nai, fragmentés, sont roussis au feu (sao vàng); les galles sont également passées à la flamme.

La poudre obtenue est traitée en pâte en adjoignant de l'eau faite avec du riz conservé depuis longtemps : Trân mễ thủy 陳米水 ou Trương thủy 漿水.

2° — Như dụng nghiệm mat thủ ngũ vị.

Cổ xỉ tán. 固齒散 (2)

青 礬	Thanh phàn, Vert de gris .	1 lượng
黑 礬	Hắc phàn, Sulfate de fer . ,	1 lượng
白 芷	Bạch chỉ, Racines d'angelique.	2 lượng
三 奈	Tam nại, Rhizome de Galanga,	1 lượng
甘 草	Cam thảo, Racines de Réglisse	1 lượng

(1) Poudre dentifrice.

(2) Voir note, p. 240

Ces différentes substances, séchées, sont réduites en poudre et appliquées chaque soir avec le doigt.

Recommandations. — Nous avons vu que durant les trois jours que prend le traitement préparatoire au citron, il ne faut faire usage alimentaire que de vermicelle arrosé de *nước mắm*. Le 4^e jour, on prescrit du riz accommodé à la graisse et fourni de *nước mắm* : ceci aurait l'avantage de rendre les dents brillantes, mais il reste bien déterminé que ce riz doit être cuit en consistance pâteuse et ramené à un état de prise nettement gluant. Il y a d'autre part interdiction formelle de faire absorder cet aliment s'il ne portait pas une température qui serait indifférente : dans tous les cas, chaud, le riz (comme toute autre matière alimentaire) risquerait de détruire l'action de la teinture. Il doit être de consistance claire car tout travail de mastication serait non seulement difficile mais douloureux.

A dater du lendemain de l'application de la drogue, on traite les dents en les lavant avec du *Thuộc xĩa nước* (1) ou simplement avec une poudre dentifrice (*Thuộc xĩa bột*). Ce traitement prolongé assurera aux dents une coloration très poussée. Le *Thuộc xĩa nước* s'utilise en rince-bouche après chacun des repas.

Telles sont les règles auxquelles on doit s'astreindre pour obtenir un vernis des dents ayant éclat et se tenant très noir. Ce procédé a été considéré dans le pays parmi ceux qui conduisaient à la plus belle esthétique buccale tout en garantissant avec le plus de certitude l'intégrité présente et à venir des dents qu'ils recouvraient.

Ainsi prétendait-on que tous les menus vers hostiles étaient tués par ces préparations.

L'application de ces laquages dentaires était fixée, aussi bien pour les filles que pour les garçons à partir de l'âge de 16 ans seulement.

Le Commandant Bonifacy donne la description du procédé tonkinois en deux phases : il ne semble pas connu dans l'Annam, tout au moins dans la partie de l'ancienne Cochinchine. Ce procédé en deux temps est intéressant et je me permets de citer en entier tous les détails techniques fournis par le consciencieux auteur :

« On nettoie d'abord soigneusement les dents, soit avec un linge, soit avec la pointe d'un canif si c'est nécessaire.

(1) Dentifrice liquide dont il existe bien des formules. On vend des préparations sur le marché de Hué, le plus souvent c'est une dilution d'un *Thuộc xĩa bột*.

« L'opération comprend deux phases, que l'on nomme respectivement: *nhuộm răng đỏ* (teindre dents rouge), et *nhuộm răng đen* (teindre dents noir).

« On fait une pâte avec du *cánh* (aile) ou *bánh* (pain) *kiến* (fourmi), on la délaie avec de l'eau claire et du jus de citron, on laisse reposer deux jours : il se produit une moisissure que l'on incorpore à la pâte. Cette pâte est ensuite étendue sur les bandes de feuilles de bananier de cocotier ou d'aréquier, coupées à la demande des dents, et l'on applique la feuille ainsi enduite sur la face extérieure des dents.

« L'application se fait le soir, au moment du repos ; à deux heures du matin environ, on renouvelle la feuille. Le patient doit dormir sur le dos, la bouche ouverte, sans déranger l'appareil avec la langue. Pendant la durée de l'opération, il ne devra manger que des aliments froids riz de préférence, tout corps gras nuisant à l'opération.

« Cette première doit être prolongée pendant quinze jours au moins »

Pour la deuxième phase, on fait un mélange de galle de Chine (*bầu bí*), deux parties, et d'écorce de grenade (vo' *quả lựu*) une partie ; on y ajoute : riz glutineux (*gạo nếp*) 10 graines, un peu d'alun noir (*phèn đen*), de cannelle de 3^e qualité (*quế chi*), de baniane ou anis étoilé (*hoa hổi*), de clou de girofle (*đinh hương*). On broie le tout dans un mortier, puis on le fait bouillir longtemps avec de l'eau et de l'alcool blanc de riz. On le retire du feu lorsque le mélange a la consistance d'un mortier.

« L'application sur les dents se fait absolument comme pour teindre les dents en rouge, mais l'opération ne dure que deux jours.

« Pour nettoyer les dents ainsi noircies et leur donner un beau brillant, on fait usage de la poudre de charbon de coque de noix de coco (1)».

(1) Je dois à l'obligeance de l'érudit chercheur qu'est le R. P. Perreaux, de la Mission de Quinhon, communication d'un article paru dans le *Courrier d'Haiphong* du 19 Juillet 1914 ; il est signé de M. Hautefeuille et traite de la laque. Il s'intitule « Un produit mal connu ».

Du point de vue qui nous occupe, nous lisons : « Mon ami, Ch. Brongniart, fils et petit-fils des grands naturalistes, professeur au Muséum, écrivait encore: Ils (les Annamites) chiquent constamment un mélange de chaux de bétel et d'arec, ce qui fait que leurs dents sont noires ». M. Hautefeuille combat cette impression et démontre par preuves que masticatoire et laquage sont choses absolument indépendantes.

Cependant M. Hautefeuille bien documenté apporte quelques inexactitudes. Il dit par exemple que « les dents des Annamites et des Cambod-

Le D'Hocquard indique que « la teinte d'un noir brillant s'obtient en déposant à chaud sur les dents une sorte de vernis noir à base de laque (1) ». Cependant l'application ne se fait habituellement qu'avec des emplâtres préparés marquant une température tout à fait tiède.

M. Paul d'Enjoy dans un article reproduit par le T'oung-Pao de 1902 dit des choses bien curieuses à propos des colorations dentaires. C'est ainsi qu'il fait procéder comme manœuvre préliminaire au nettoyage des dents. Sur un lavage minutieux, elles sont « longuement frottées à la poudre de corail ».

J'accuse un étonnement : la poudre de corail à travers toutes les recherches que j'ai pu faire sur les choses de la pharmacopée annamite ne m'est jamais apparue comme substance dentifrice. On donne la poudre de corail (*san hò tán 珊瑚散*) dans les hémorragie des fosses nasales, les polypes rhinopharyngiens et dans les ophtalmies ; c'est surtout une médecine externe. Même minutieusement réduits, ses éléments sont trop considérés comme brisants vis-à-vis des tissus de recouvrement dentaire.

La technique de la coloration que M. d'Enjoy nous rapporte est pleine de surprises. Mes Annamites et tous ceux que j'ai intéressés à ce travail, médecins de brousse, gens des villes, m'ont déclaré qu'il devait y avoir erreur de formule, celle-ci ne signifiant en quoi que ce soit. Sur un récurage à fond des mâchoires, « l'opérateur parachève son nettoyage avec une friction énergique de vinaigre de riz ; puis il procède méthodiquement à la coloration progressive des dents.

« Pour cela, avec de petits pinceaux spéciaux, il badigeonne légèrement chaque dent, sur toutes les faces qu'elle présente, avec un enduit fait de miel (*mật ong*), dans la pâte duquel ont été pétris ensemble du noir animal (mo hong) et de la poudre de calambac (ki nam, bois d'aigle)..

giens sont laquées artificiellement »... Ce qui est vrai pour les premiers, ne se rencontre pas chez les seconds.

Il cite ensuite le *cánh kiền*, qui est le fond du laquage tout en n'étant qu'une gomme-laque : je dis par ailleurs ce qu'est le *cánh kiền* (*kiến kiền de Hué*), v. sup.

Mais où l'auteur a été mal renseigné, c'est quand il écrit que le produit *Phèn-den*, dont il fait une teinture noire, provient d'une Euphorbiacée : un *Phyllanthus*. Evidemment c'est bien l'équivalence que donne dans ses *Variétés tonkinoises*, p. 502, le R. P. SOUVIGNET (A + B), mais il s'agit alors du *cây phèn-den* tandis que, dans l'espèce, il ne peut être question que de *Phèn-den* dont la reproduction en caractères sino-annamites est 黑礬 *Hắc phàn*, lequel est le vitriol noir, le sulfate de cuivre, (vert de gris).

(1) J'ai conservé dans les citations que j'ai faites de cet article l'orthographe annamite adoptée par auteur.

« plusieurs couches sont de la sorte et chaque jour successivement appliquées, à la suite desquelles le patient — oh! combien — doit tenir la bouche ouverte jusqu'à ce que la siccité soit venue.

« L'opération nécessite plusieurs séances pour être parfaite ».

Evidemment il est difficile d'admettre qu'une semblable préparation mêlant le miel à la suie (le *mòhông* n'est que de la suie) et même à ce produit précieux qu'est le *kỳ nam* pulvérisé, puisse constituer « un véritable vernis » formant « une gaine protectrice parfaite » et surtout durable (1).

* * *

On a pu dire que le laquage des mâchoires était douloureux : j'aime à croire qu'il doit être singulièrement irritant à cause des drogues d'application et parce qu'il détermine une gêne certaine en raison de l'attention que l'on doit porter afin d'éviter un contact de la langue ou une contraction des mâchoires qui pourraient déplacer l'emplâtre appliqué à l'occasion du sommeil. Au surplus, l'apposition des médecines ne peut aller sans causer une inflammation de voisinage intéressant nécessairement les parties molles de la bouche. Le Dr Hocquard signale l'état lamentable d'un de ses domestiques, demeuré avec les gencives gonflées, de la fièvre et dans une impossibilité grande de mâcher les aliments pendant la quinzaine qui suivit le traitement. La période préparatoire du reste, avec le seul traitement au citron, ne doit pas aller sans agacer fortement la plupart des personnes.

Le P. Kœffler avait décrit ces ennuis du laquage.

(1) Le journal « l'Indochine Française » du 23 Janvier 1904, a donné un article « Modes annamites » (signé d'un nom assez peu valable comme nom annamite : **Nguyễn-Van-Xerce**). L'article nous édifie sur la valeur des opérations de laquage à cette époque, portant rétribution de cinq cents pour un « laquage solide mais un peu peuple », et l'autre, ayant « un poli aristocratique », atteignant le prix d'une ligature.

Puis continuait une critique à l'adresse de M. P. d'Enjoy (que l'article s'obstine à nommer d'Engoy). Je ne sais s'il s'agit de la note rappelée en cours de ce travail et empruntée à une relation bibliographique du **T'oung-Pao**, mais différentes opinions de M. d'Enjoy sont controversées pour des raisons qui valent ou ne valent guère. Si l'auteur de la note critique, un peu âprement dirigée à propos d'un voyageur qui a dû étudier la question « entre deux paquebots », avait connu pour sa part un peu mieux le sujet, il aurait pu sans doute faire intervenir des éléments d'une critique plus judicieuse et en même temps plus sévère. La critique ici a été parfaitement manquée et cependant elle avait droit d'être expresse.

(Je dois au R. P. Perreaux l'indication de cette note).

PROHIBITIONS ET OBSERVANCES

A l'occasion de l'application des laquages dentaires il existe tout un formulaire de recommandations marquant par des observations et des prohibitions variables suivant les pays rencontrés.

Cependant au point de vue du temps à choisir pour la période d'application du laquage, il n'y a pas à proprement parler de règlement absolu, mais on estime préférable de procéder à cette application durant le premier mois de l'année.

Les opérations se réalisent sur les adolescents, à la puberté, soit de 14 à 17 ans. Suivant les qualités des méthodes, ces opérations seront reprises par la suite, après quelques années en général. Mais aussi bien pour les premiers essais que pour les reprises, les applications des teintures dentaires ne doivent jamais être pratiquées sur des jeunes filles ou des femmes durant leurs époques, à plus forte raison au cours d'une grossesse. Un interdit absolu est fixé pour toute la durée des deuils.

En outre, l'indication est nette : pendant toute la période de l'opération, la patient ne doit être vu ni par une femme en période menstruelle, ni par une femme enceinte, ni par une personne portant un deuil. Il y a prohibition à tenir dans le voisinage de l'opération et pouvant être aperçues par celui que l'on veut traiter, des femelles d'animaux mettant bas.

En règle générale, l'opéré doit être prévenu que, durant son traitement, il ne doit pas songer à s'examiner dans un miroir, et qu'il ne doit non plus habiter, ni même s'exposer à traverser les pièces de la maison où du feu pourrait être allumé. Enfin il ne doit pas se tenir au soleil.

On interdit aux gens ayant à supporter un laquage de jeter leurs salive un peu au hasard. Celle-ci doit être recueillie dans un crachoir ou sur un morceau de linge, car si elle était projetée sur le sol et qu'il advint à quelqu'un d'y poser le pied, la personne aurait à subir des conséquences très ennuyeuses, comme celle du gonflement des mâchoires.

On dit à Hué : lorsque l'on fait application des drogues destinées aux colorations dentaires, l'opéré peut suivre l'opération à l'aide d'un miroir, mais d'un miroir de poche tout petit dans lequel aucun regard indiscret ne pourra glisser. On dit que si, par malheur, les dents en traitement de laquage étaient aperçues par une personne malpropre, elles ne pourraient en aucune façon garder la couleur cherchée. Cette croyance est en opposition à celle de la plupart des régions.

Ainsi le commandant Bonifacy qui a cité également des prohibitions et des observances, indique une particularité tonkinoise permettant à une femme ayant ses règles de subir l'application du laquage sans que son état puisse nuire à l'opération «puisqu'elle ne peut voir ses dents ». On m'affirme, et de plusieurs côtés, que la prohibition du miroir est formelle en Annam : la tolérance qui est acceptée à Hué apparaît tout à fait exceptionnelle.

* * *

Au point de vue du régime alimentaire à suivre, nous avons indiqué que durant les journées du traitement il ne pouvait être absorbé que des substances liquides ou de consistance claire glissées directement au fond de la gorge, la personne étendue en plein décubitus dorsal. On rapporte qu'il y a interdit pour l'alcool de même que pour ce qui ne serait pas boissons ou aliments froids. La qualité de ceux-ci est indifférente : nourriture végétale ou animale il n'importe, à condition que cette nourriture ne soit pas chaude et qu'elle ait été réduite en bouillie acceptable sans effort ; cela durant une vingtaine de jours à dater de l'opération. Au surplus, il vaut mieux s'abstenir de toute mastication, celle-ci restant douloureuse. Bien entendu, il est énergiquement prohibé d'user du bétel pendant cette même période et l'habitude du tabac doit être suspendue.

Les raisons de la sévérité des prohibitions alimentaires et des gênes multiples créées autour de ce traitement des dents, font qu'il faut éviter le laquage chez les personnes malades ou qui seraient de constitution débile.

Dans sa note, le commandant Bonifacy explique : « L'action de fumer et de chiquer le bétel contribue, disent les Annamites, à conserver la teinte noire des dents. Cependant les élégants et les élégantes renouvellent l'opération tous les trois ans, pour conserver un beau brillant à leur ratelier ».

Je retrouve la même confiance chez l'Annamite de Hué dans l'action portée par le bétel et le tabac sur les dents antérieurement noircies.

DÉLAQUAGE

J'ai dit qu'il était indispensable pour l'entretien du laquage de reprendre à certaines époques, sur des intervalles pouvant varier avec la qualité des préparations employées. J'ai dit précédemment que ce vernis dentaire a une fixation durable mais cette fixation n'est

qu'adhésive et malgré les produits mordançants qui appuient sa couleur, il ne pénètre pas la compacité des tissus de l'émail. La salive a servi à sa dissémination sur toutes les surfaces dentaires et malgré que l'application de ces substances préparées n'ait eu lieu qu'en face antérieure des dentures. Cette salive qui lui a servi d'agent d'expansion peut, à la longue, l'entraîner vers une désagrégation dans laquelle intervient évidemment l'acte des mastications. L'émail noir pâlit, en place de son brillant disparu s'efforce une teinte irrégulièrement jaunâtre, tranchant sur les teintes plus sombres que conservent les bords dentaires moins touchés. C'est alors qu'on renouvelle l'intervention du produit.

Cependant, pour certaines raisons on veut abandonner la teinte noire des dents : soit parce que l'on veut éviter le souci d'opérations nouvelles, ou bien parce que l'on tient à se rapprocher de nos modes d'Europe. On ne veut plus se singulariser aux yeux de l'étranger, et l'on estime qu'il serait maladroit d'inaugurer une tenue occidentale avec une bouche aux dents laquées. Plus habituellement, il s'agit de jeunes filles ou de jeunes femmes qui préfèrent la mode que leurs pères nommaient « la mode des dents de chiens », au maintien de leurs dents plus solides mais ayant la marque des vernis noirs.

J'ai cherché les moyens que l'on pouvait connaître pour faire disparaître au plus vite le laquage des dents. Le D^r Morice estimait qu'il devait se rencontrer à côté de la plante des noircissements dentaires, la plante qui agit contre l'action de celle-ci et fait disparaître ses effets (1). L'agent médicamenteux capable de rendre à l'émail des dents sa clarté nacrée n'existe pas. La jeune fille qui veut contrarier la vieille coutume que lui aurait imposée, alors qu'elle relevait absolument de l'autorité de sa famille, des parents fidèles gardiens des traditions utiles, cette jeune fille n'aura qu'une ressource : user de la brosse à dents venue de notre Europe, en frottant avec des poudres molles de chaux ou de charbon. Les teintes ainsi s'atténuent plus vite et disparaissent sans aucun doute. A moins que pour un résultat immédiatement plus précis, on n'ait recours à l'action d'un acide chimique dont la dureté détruit le vernis et sa teinte mais en même temps peut attaquer fâcheusement les tissus voisins surtout quand ce décolorant est manœuvré avec l'imprudence impatientée d'une jeune coquette.

(1) D^r MORICE, Op. cit., T. du monde, 1875, p. 375.

PHRASES POPULAIRES

Comment pourrait-il en être au rement ? Nous, gens d'Europe, nous faisons usage (et Dieu sait avec quelle profusion !) de formules littéraires et de comparaisons à l'occasion des dents splendides dont nous voulons célébrer la beauté : dents d'ivoire, dents nacrées, double rangée de perles . . . Les Annamites (autres pays, autres goûts !) annoncent flatteusement : dents de jais, grains de jais (Hột huyền, Huyền xỉ), et l'on traduit sur des rythmes poétiques des pensées galantes.

« Je me teins les dents pour chercher un mari », dit un chant populaire du Tonkin.

« Pour qui donc avez-vous laqué ces jolies dents noires ?

« Si ce n'est pas pour moi, je ne suis point jaloux,

« Je vous aime. . . »

(« La Nuit d'amour », petit poème tonkinois) (1).

Les deux phrases cadencées qui suivent sont empruntées au folklore du Hà-Tĩnh (Nord-Annam).

La première est un conseil aux jeunes filles :

« Lấy chồng cho đáng tâm chồng,

« Bỏ công chàng điếm, má hồng răng đen ».

— Prenez un mari qui soit un vraiment un mari, pour ne pas perdre le bénéfice de votre belle parure : vos joues roses et vos dents noires.

La seconde de ces phrases est un dicton qui apprécie dans un ordre les détails de la beauté des jeunes personnes :

« Một thương tóc bỏ đuôi gà,

« Hai thương ăn nói mặng mà có duyên ;

« Ba thương má lúng đồng tiền,

« Bốn thương răng nháng hạt huyền kém thua. . »

— La première chose que l'on doit priser ce sont les cheveux retombant ainsi que la queue d'un coq ; la seconde, c'est la façon d'être, d'afféterie, les gestes gracieux ; en troisième lieu, il faut

(1) *Les chants et les traditions populaires des Annamites*, par G. DUMOUTIER, Paris, 1890, p. 109 et p. 22.

aimer les pommettes qui se creusent en une fossette semblable au creux d'une sapèque de cuivre ; quatrièmement, ce sont les dents laquées de noir apparues plus foncées que des perles de jais.

L'élégant compliment que voici vient des campagnes du Quảng-Nam :

« Con gái nhà ai xinh gớm, xinh ghê,
« Gia trắng có ngời, răng đen bóng láng ».

— La jeune fille de cette maison est admirablement belle. Sa peau blanche a un éclat splendide et ses dents noires brillent magnifiquement.

Cependant j'ai rencontré à Tourane ce dicton qui, je crois, proviendrait du Quảng-Nam (celui qui me l'a cité est du phủ de Thăng-Bình). La phrase est une moquerie à l'adresse des dents noires et ce serait peut être mieux une critique s'élevant contre les coquetteries exagérées de certaines jeunes filles :

« Răng trắng là bởi phân nhồi,
« Răng đen là bởi cap nôi mới đen ».

— « Les dents sont ainsi parce qu'on les entretient avec des poudres de toilettes. Les dents noires sont ainsi parce que leurs possesseurs ont léché (grignoté) le fond de la marmite récemment noircie ».



CONCLUSIONS

On est en droit de conclure ainsi :

1⁰ — Le laquage des dents est d'origine très ancienne et il est répandu parmi plusieurs peuples de l'Extrême-Asie méridionale, en particulier chez les Annamites.

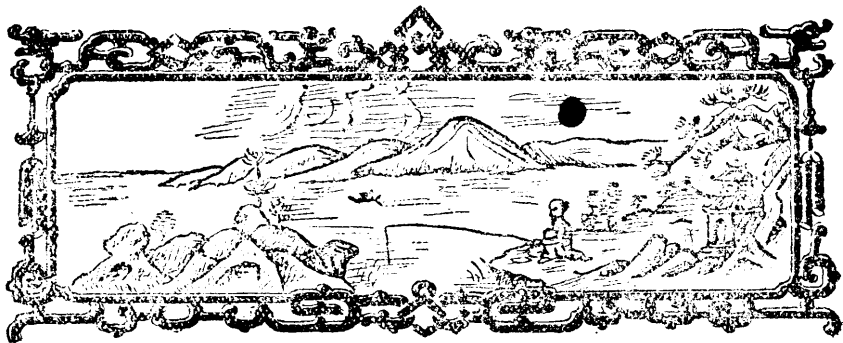
2^o — La question de son existence ne peut être confondue avec la question du bétel, non plus que mise sous la dépendance de celui-ci.

3^o — Le laquage fournit à la dent un enduit protecteur qui la garantit contre les agents à influence mauvaise risquant d'attaquer son émail.

4^o — Nous aurions tort de juger avec notre sens occidental et de condamner une méthode parce qu'elle offusque nos goûts. Il y a gros à estimer que la découverte d'un vernis dentaire à émail blanc, tenant propriétés semblables à celle de la laque noire d'Annam, révolutionnerait la pratique de la dentisterie et obtiendrait un immense et légitime succès (1)



(1) Ce même souhait a été formulé par Paul d'Enjoy dans son article cité et j'ai entendu plusieurs médecins ou chirurgiens dentistes exprimer maintes fois un vœu semblable devant les « belles santés » des dents laquées de noir.



L'AMBASSADE DE MINH-MANG A LOUIS-PHILIPPE

1839 A 1841

par le R. P. DELVAUX
des Missions Etrangères.

Un des épisodes les moins connus de l'histoire franco-annamite est celui de l'ambassade envoyée en France par Minh-Mạng.

La Restauration (Louis XVIII et Charles X 1814-30) ainsi que le Gouvernement de Juillet (Louis-Philippe 1830-48) avaient essayé en vain de renouer les anciennes relations avec l'Annam. Dès son avènement au trône en 1820 Minh-Mạng avait pris le contrepied de la politique de son père Gia-Long. Décidé à s'isoler à tout prix de l'Europe et de sa civilisation, il inaugura sa funeste politique de la « porte close », qui aboutira 40 ans plus tard et par un enchaînement fatal à l'expédition française et au démembrement du royaume d'Annam.

A la lettre du roi de France datée du 12 Octobre 1820 et proposant un traité de commerce entre les deux pays, Minh-Mạng ne daigna pas répondre directement ; mais il fit adresser une fin de non-recevoir nette et quelque peu hautaine à l'intendant de la marine marchande du royaume de Phu-Lang-Sa (France) par un mandarin secondaire (1).

(1) Voir cette pièce avec la liste des présents de Minh-Mạng dans SILVESTRE *Politique française dans l'Indochine* : Annales de l'Ecole des Sciences Politiques, 1895, p. 539.

Dans ses conversations intimes, **Minh-Mạng** se montra très froissé des propositions du gouvernement français, n'y trouvant, dit-il, aucune compensation appréciable. L'allusion à « l'ancienne amitié qui avait subsisté entre les souverains de la France et de la Cochinchine », l'avait blessé au vif et il prétendait que les quelques « individus » isolés qui s'étaient mis au service de son père, avaient été récompensés royalement.

Tout en permettant à J.-B. Chaigneau d'établir son domicile à Hué, il se refusa, plein de froideur et de méfiance, à discuter les demandes que le consul essaya de présenter.

Le 15 Novembre 1824, J.-B. Chaigneau et Vannier, las de se voir en butte à cette méfiance, et humiliés de la situation dans laquelle les plaçait la cour, s'embarquèrent pour France. Quant aux missionnaires, loin de pouvoir être utiles à l'envoyé du roi de France, ils en étaient réduits déjà, sinon à se cacher, du moins à se tenir à l'écart.

Une seconde lettre de Louis XVIII, apportée en Février 1824 par le baron de Bougainville, fut simplement repoussée, et une note du **Thương-Bạc** (service du commerce) en donnait la raison, parce que les Français écrivent en français et qu'il n'y a personne pour la lire ni pour l'interpréter (1).

Le véritable motif de ce refus fut que **Minh-Mạng**, très irrité de la propagation du christianisme dans ses états, qui menaçait de contre-carrer sa tyrannie et son absolutisme, préparait un édit impérial interdisant l'accès du royaume aux missionnaires catholiques (2).

Bien plus, dans le but de priver les chrétiens indigènes de leurs pasteurs, il manda à la cour tous les missionnaires dont il put s'emparer, soi-disant pour servir d'interprètes et de professeurs des sciences de l'Europe, et, une fois qu'il les tint, il en fit ses prisonniers.

En 1826, Eugène Chaigneau, neveu de J.-B. Chaigneau, arrivé à Tourane avec le titre d'agent consulaire de Hué, fut éconduit et dû rentrer en France. Lors de son retour à Tourane en Août 1830, après avoir subi un naufrage et se débattant dans le dénûment le plus complet, il n'y fut toléré qu'à titre de simple particulier, et s'embarqua définitivement le 24 Janvier 1831 (3).

La violence de **Minh-Mạng** ne fit que s'accroître. Il fit mourir les fils du prince **Cánh** et leur mère comme susceptible de devenir des rivaux dangereux. Il songea ensuite à se débarrasser des deux géné-

(1) SILVESTRE, loc. cit. p. 546.

(2) *La Cochinchine religieuse*, par LOUVET, tome II, p. 40.

(3) Bulletin des Amis du Vieux **Huế**, 1923. SALLES. *J. B. Chaigneau* . . . p. 25 à 35. — SILVESTRE, loc. cit., p. 548 ; p. 654 et s.q.

raux qui avaient demandé à Gia-Long son éloignement du trône. Nguyễn-Văn-Th'eng, le pacificateur des Tây-Son, succomba sous la fausse accusation de haute trahison. Le fameux Tả-Quàn, Lê-Văn-Duyệt déjoua l'intrigue ; mais, après sa mort en 1831, le roi fit profaner son tombeau, ce qui amena la révolte de Khôi en Basse-Cochinchine.

A partir de l'édit du 6 Janvier 1833 contre le catholicisme, les chrétiens et leurs pasteurs subirent toutes les rigueurs de la persécution. De 1833 à 1838 sept missionnaires furent décapités, et un nombre considérable de chrétiens furent jetés en prison, condamnés à l'exil ou à la mort.

Depuis 1838 il se produisit une certaine accalmie. La guerre de l'opium (1839) intrigua grandement Minh-Mạng.

Cette irruption armée des Anglais dans la Chine, pour un intérêt de négoce, sonna comme une menace, un cri d'alarme des Occidentaux. Ses violences contre des sujets français ne pourraient-elles motiver une intervention de la France ? En tout cas, il était prudent de sonder les intentions, de connaître les ressources et les forces tant de la France que de l'Angleterre. Cet état d'esprit sort nettement d'une lettre de M. Régereau (1), professeur du séminaire de Pinang en date du 25 Avril 1840 (2).

« Le 28 Février 1840 une frégate du Roi de Cochinchine mouilla dans le port de Pinang . . . Cette frégate gagnait Calcutta pour examiner coque signifiaient tous les préparatifs de guerre que font les Anglais. Une autre frégate du même Roi a dû aller à Batavia pour voir si les Hollandais demeurent tranquilles ; car sous bien des rapports le Roi Minh-Mạng ne dort pas tranquille. Une troisième frégate doit aller visiter Londres et la France. Le Roi a eu la générosité de fournir vingt mille piastres pour cette expédition. Sans doute que les ambassadeurs ne diront pas au gouvernement français comment il traite les Français dans ses Etats, etc.. Ils débiteront des mensonges et voilà tout ».

L'ambassade comprenait quatre membres dont deux mandarins : **Tòn-Thất Thưởng** (ou Liểu) et **Trần-Việt-Xương**, âgés respectivement de 40 et de 45 ans ; puis deux interprètes de 20 à 22 ans,

(1) François Régereau, né le 11 Août 1797 au hameau de la Séboisière (Mayenne), parti de Brest le 2 Mars 1824 pour la Cochinchine. N'ayant pu débarquer à Tourane, il retourna à Singapore. En 1826 professeur et plus tard supérieur au petit séminaire de **Lai-Thiên**. En 1835 professeur au collège général de Pinang ; provicaire de Mgr. Taberd en 1837. Mort en Août 1842 pendant un naufrage dans le golfe de Bengale.

(2) Archives des Missions-Etrangères. Vol. 263. p. 748.

appartenant à des familles aisées, Võ-Dụng (ou Đông) parlant français et un autre parlant couramment l'anglais. .

Depuis Singapore ils firent voyage sur l'« Alexandre » capitaine Bon-gallett. Ce bateau relâcha à Locmariaquer, près de Vannes, le 2 Nov. 1840, après avoir essuyé une forte tempête au large de Bordeaux.

« *L'Armoricaïn* » journal de Brest, du 25 Novembre 1840, consacre plusieurs colonnes à nos Cochinchinois :

« Ces quatre Cochinchinois viennent offrir au Gouvernement français l'expression des sympathies de leur nation, et visiter nos chantiers et arsenaux. . . . Ils se font remarquer par l'éclat de leurs regards, leur teint bronzé et leur peau huileuse dents noircies au moyen d'essence de citron Suit une longue description de leur grand costume : robe en soie bleue qui traîne jusqu'à terre — calotte noire garnie d'un couvre-nuque et surmontée d'une petite boule en argent — plaque qui prend du milieu de la poitrine au milieu du ventre, et qui figure des oiseaux brodés argent et soie. Le rouge domine dans cette plaque dont la bordure est en argent »

Voici quelques renseignements fournis par ces Cochinchinois sur leur pays.

« Les Cochinchinois sont belliqueux ; ils aiment beaucoup les Français. Quelques jours avant le départ de l'*Alexandre*, deux navires l'un français et l'autre l'anglais, vinrent successivement se mettre à l'abri dans un port de la Cochinchine. Le navire français fut très bien accueilli, et l'on fit feu sur le bâtiment anglais, qui, malgré les avaries qu'il avait éprouvées, fut obligé de reprendre le large. L'armée cochinchinoise est nombreuse et sur un bon pied Les côtes sont défendues par de nombreux forts et une artillerie considérable. La flotte marchande du Roi a surtout des relations fréquentes avec Batavia ; le commerce français a peu de choses à faire en Cochinchine. Le culte cochinchinois consiste à reconnaître un bon et un mauvais génie Les missionnaires catholiques, après avoir essuyé des persécutions, sont maintenant bien reçus en Cochinchine, même à la Cour du Roi. L'alphabet des Cochinchinois paraît le même que celui des Chinois. Nous avons vu entre les mains de nos amis deux pièces de leur monnaie : l'une est en or et a la forme des tablettes d'encre de Chine ; l'autre, aussi en or, ressemble à nos louis de 20 francs.

« Ils ont aussi des monnaies d'argent qui ressemblent à nos anciennes pièces de 6 francs, et des monnaies d'or de la forme et de la dimension des quadruples ».

« Ils se servent pour compter de machines d'arithmétique composées de plusieurs rangées de petites boules en ébène, enfilées sur des fils de fer. A l'aide d'elles ils font à l'instant les calculs les plus compliqués ».

« Ces Cochinchinois ont déclaré que l'influence française en Cochinchine est due à l'habileté de MM. Chaigneau et Vannier de Lorient qui y ont été mandarins de première classe, et y ont fait venir de France des officiers de toutes armes ».

Le Moniteur Universel de mardi 5 Janvier 1841 rapporte :

« MM. les Cochinchinois ont été présentés l'autre soir chez M. le Ministre du Commerce ; ils étaient en grand costume. Ils viennent à Paris de la part de leur Roi, pour étudier nos mœurs. Chaque fois qu'un de nos usages les frappe, ils tirent de leur ceinture une tablette recouverte en papier de Chine de l'encre et un pinceau, et ils écrivent tranquillement leurs observations, même au milieu de la rue ; rien ne les trouble ».

Le N° 6 du *Moniteur Universel* du 6 Janvier 1841 écrit :

« Les envoyés cochinchinois ont assisté hier (5 Janvier) à la séance de la chambre des pairs. Tous les regards étaient tournés sur leur tribune, et ils supportaient avec une grande impassibilité le mouvement de curiosité dont ils étaient l'objet ».

Après le 6 Janvier 1841, aucun des nombreux journaux de l'époque que j'ai pu feuilleter ne fait plus la moindre allusion aux envoyés annamites. Ce silence unanime ne viendrait-il pas d'un ordre spécial du gouvernement ?

Comme ces ambassadeurs n'avaient pas été régulièrement annoncés, et comme ils ne se présentèrent pas selon le cérémonial traditionnel, Louis-Philippe ne peut les admettre en audience solennelle. En outre le roi avait été mis au courant du véritable état des choses en Cochinchine par un mémoire adressé par les directeurs du séminaire des Missions-Etrangères. En voici le texte :

Au Roi.

12 Janvier 1841.

Sire,

Dans ce moment où des officiers envoyés par le Souverain qui gouverne le Tonkin et la Cochinchine viennent, dit-on, demander au nom de ce prince à lier des relations de commerce et autre avec la

France, les supérieurs et directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères jugent convenable de mettre sous les yeux de Votre Majesté la situation déplorable où se trouvent les missionnaires français au Tonkin et en Cochinchine.

Depuis près de 180 ans que les missionnaires français travaillent à propager l'Evangile et la civilisation dans ces deux pays, conjointement avec des missionnaires espagnols qui cultivent la partie orientale du Tonkin, ils ont obtenu d'abondants succès, puisqu'on compte dans le Tonkin environ 350.000 chrétiens et près de 100.000 dans la Cochinchine. Souvent persécutés par les souverains de ces deux pays qui formaient alors deux états distincts, ils avaient joui d'une assez grande tranquillité sous le règne du roi Gia-Long qui, en 1801 et 1802 réunit sous son sceptre le Tonkin et la Cochinchine. Ce prince par reconnaissance pour des bienfaits signalés qu'il avait reçu de Mgr. Pigneaux, évêque d'Adran, Vicaire apostolique de Cochinchine, et de quelques autres missionnaires, dans le temps, où, chassé de ses états par les rebelles, il avait été obligé de fuir, et pour les services importants que lui rendirent aussi plusieurs officiers français qui l'aidèrent à reconquérir ses états, témoigna aux uns et aux autres une grande bienveillance, et laissa aux missionnaires la liberté d'exercer leur saint ministère.

Ce prince étant mort en 1820, son successeur Minh-Mạng montra dès le début de son règne des dispositions hostiles contre la religion chrétienne et les missionnaires qui la prêchent. Pendant les premières années, retenu par diverses considérations, il se borna à des menaces. Plus tard, il en vint à des mesures vexatoires contre plusieurs missionnaires. Enfin en 1833 il exerça la persécution la plus sanglante contre les missionnaires et contre ses sujets chrétiens. Neuf missionnaires français ont été victimes de cette cruelle persécution. Deux ont été étranglés, un décapité après avoir souffert la prison, les fers, la cangue et autres tortures.

Deux ont été hachés par morceaux, après avoir été enfermés pendant trois mois dans des cages, chargés de chaînes et torturés de la manière la plus barbare pour être contraints à avouer des choses fausses, absurdes même et souverainement injurieuses à la religion chrétienne et à ses ministres. Un sixième missionnaire français a été arrêté et emprisonné le 14 Avril dernier. On ignore encore quel en a été son sort. Trois autres, dont l'un Mgr. Havard, évêque de Castorie, Vicaire apostolique du Tonkin occidental, prélat d'un rare mérite, obligé de chercher une retraite dans les forêts et les cavernes, y ont contracté des maladies qui les ont emportés au tombeau.

Parmi les missionnaires espagnols, deux évêques presque octogénaires et un missionnaire ont été enfermés dans des cages et décapités. Un grand nombre d'indigènes, prêtres et séculiers ont été aussi mis à mort, parce qu'ils refusaient d'abjurer la religion chrétienne.

Pleins de confiance dans les sentiments de bienveillance que vous avez, Sire, pour tous vos sujets, dans quelque partie du monde qu'ils soient, et dans l'intérêt que vous portez aux progrès de la religion et de la civilisation, les suppliants espèrent que Votre Majesté prendra en considération les traitements barbares auxquels les missionnaires français exposés dans le Tonkin et la Cochinchine, et ils La conjurent d'employer des moyens propres à les soustraire à ces injustes vexations ».

Les directeurs des Missions-Etrangères firent aussi connaître à Rome l'arrivée des ambassadeurs de Minh-Mạng, et le Pape écrivit aussitôt au roi de France pour le prier d'user de son autorité pour faire cesser la persécution en Cochinchine. Plusieurs évêques écrivirent dans le même sens au maréchal Soult, président du conseil et aux autres ministres qui promirent de prendre ces réclamations en grande considération (1).

De fait les ministres qui reçurent nos ambassadeurs leur firent comprendre que les persécutions de Minh-Mạng étaient connues, et qu'elles ne pouvaient manquer d'attirer, tôt ou tard, sur lui et sur son royaume une éclatante vengeance.

Les ambassadeurs s'étonnèrent, paraît-il, de ce langage en opposition avec les idées irréligieuses qu'ils avaient entendu émettre dans le monde officiel. Plus logiques que ceux qui parlaient, et ne devinant pas la vivacité de la foi cachée au fond des âmes sous la légèreté voltairienne, ils ne s'expliquaient pas que l'on pût rire du catholicisme et le défendre.

En même temps qu'il faisait ces menaces aux ambassadeurs, le ministère ordonnait aux commandants de nos vaisseaux dans les mers de Chine de protéger, le cas échéant, les missionnaires, sans cependant engager le drapeau de la France. Cette demi-mesure, dont on se promettait beaucoup de bien, devait amener plus d'un malheur (2).

De France nos ambassadeurs se rendirent en Angleterre, mais je n'ai pu découvrir aucun détail spécial à ce sujet.

(1) Cf. Lettre commune des directeurs du 16 Avril 1841. Archives des Miss. -Etr. -Vol. 44, p. 546.

(2) Adrien LAUNAY, *Histoire gén. de la Société des Missions-Etrangères*, III, p. 82.

L'embarquement pour rentrer en Annam eut lieu à Bordeaux. Plusieurs missionnaires, près de s'embarquer eux aussi, firent le récit de leur entrevue avec le jeune interprète de l'ambassade : (1).

« A Pouillac, nous rencontrâmes les Cochinchinois venus dernièrement en France et envoyés par le roi **Minh-Mạng**, pour visiter ce royaume. Ils retournaient dans leur patrie, charmés du bon accueil qu'ils avaient reçu dans la nôtre. Nous conduisîmes dans notre chambre le plus jeune des quatre envoyés. Nous lui adressâmes différentes questions sur sa famille, sur son pays, sur la persécution qui afflige le christianisme dans ces contrées. Il répondit à tout avec une rare présence d'esprit et une ingénuité admirable. Il nous dit que son père et sa mère étaient chrétiens ; qu'il avait été dès son enfance attaché aux grands mandarins ; qu'il attendait que l'âge de 25 ans (il en avait alors 19) lui permit de changer de position, et d'embrasser la religion de ses parents . . . Il accepta, avec une joie inexprimable, quelques images que nous lui offrîmes pour son père et pour sa mère ».

Ce jeune homme, fils de chrétien, est probablement chrétien (peut-être apostat). **Minh-Mạng**, en l'envoyant en France, tout en faisant montre d'éclectisme, escompta adroitement son influence sur les Français, ses corréligionnaires.

Les ambassadeurs ne rentrèrent à Hué qu'après la mort du roi qui les avait envoyés. **Minh-Mạng**, en effet, s'était mortellement blessé en tombant de cheval, le 20 Janvier 1841.

Quel fut le résultat de cette ambassade ? A peu près nul, selon notre avis, pour l'augmentation de l'influence française, nul aussi pour la sécurité des sujets français en Annam. La preuve en est que **Thiệu-Trị**, successeur de **Minh-Mạng**, continua la politique de son père, sans diminuer l'hostilité contre les Occidentaux ; il arrêta et emprisonna tous les missionnaires qu'il put prendre. De par ses ambassadeurs, il savait que Louis-Philippe, pacifiste à tout prix, pratiquait le système de la non-intervention dans les affaires des autres états, comme il l'avait prouvé en Egypte et en Algérie, et qu'il ne vengerait pas les mauvais traitements infligés à ses sujets à l'étranger, même aux dépens de l'honneur de la France.

(1) Annales de la Propagation de la Foi, XIV, 1842, pp. 150-151.



UNE RECONNAISSANCE DE LA ROUTE DES MONTAGNES ENTRE SONG CU-DÉ ET RIVIERE DE HUE

AOÛT 1927

par le Commandant LAURENT
Chef de Bataillon des Troupes Coloniales.

D'une reconnaissance faite en Août 1927 de la route des montagnes entre Tourane et Hué je n'avais l'intention de rien dire, le sujet ayant été déjà très largement et parfaitement traité par M. Cosserat dans les Bulletins des Amis du Vieux Hué de Juillet et Septembre 1926 ; d'autre part les notes récemment adressées à notre Association par M. le Général de Division Jullien sur cette même route, enlèvent beaucoup d'intérêt aux précisions que je pourrais en donner.

Cependant, sur les instances de M. Cosserat lui-même, je me décide à livrer aux Amis du Vieux Hué les quelques notes prises en cours de route et le plan de l'itinéraire suivi ; les renseignements sur ce sujet publiés jusqu'à ce jour sont tous anciens, ils remontent à 30 ans au moins, aussi la reconnaissance que j'ai faite avec des moyens très précaires aura l'unique mérite de montrer qu'actuellement, même pour un Européen qui n'est pas pressé, la route mandarine et la voie ferrée ne sont pas à l'occasion les seuls moyens de communication possibles entre Tourane et Hué.

Je dois avouer qu'en arrivant dans ce pays j'ai étudié très minutieusement au point de vue militaire, la carte du Centre-Annam et qu'avant toutes choses j'ai remarqué combien, le cas échéant, les communications pourraient devenir difficiles entre Hué et Tourane. La route mandarine ainsi que la voie ferrée y présentent 3 parties bien distinctes :

— La première entre Hué et Lang-Cò est séparée de la mer par des lagunes, des canaux ou rivières et le tracé est suffisamment éloigné de la côte pour échapper aux coups d'un ennemi qui serait maître du large. Ce premier tronçon est donc très protégé par son emplacement même.

— La deuxième partie par contre entre Lang-Cò et Lièn-Chiêu, la plus pittoresque et que l'on cite à bon droit comme l'un des plus jolis points de la côte d'Annam, est très exposée, on l'aperçoit de la mer d'où l'on peut distinguer certainement les nombreux ouvrages d'art qui se succèdent sur un parcours de près de 20 kilomètres et les escarpements le long desquels route et voie ferrée serpentent.

— La troisième partie traverse la région sablonneuse située au Sud de la baie de Tourane et dans laquelle, à part la destruction du pont de Nam-Ô il serait possible de remédier rapidement à une détérioration localisée.

En conséquence de ces constatations il est permis de se demander comment, au 4^e trimestre de l'année, alors que la côte d'Annam est si inhospitalière, pourrait s'opérer une liaison entre le port de Tourane et la capitale de Hué au cas où la circulation entre Lang-Cò et Lièn-Chiêu deviendrait précaire. Je ne parle pas d'une liaison faite par quelques hommes et qui est toujours praticable, car avec du temps devant soi on peut passer partout, mais de relations journalières normales permettant au port et à la capitale de se prêter un mutuel appui. Evidemment la même question peut se poser sur de nombreux points de la côte d'Annam puisque présentement la route mandarine ne la quitte guère et qu'à l'intérieur sauf entre la région de Kontum et la Cochinchine aucune voie de direction Nord-Sud ne permet des communications normales ; mais bornons-nous à notre sujet en souhaitant bien vivement qu'aucun événement ne vienne en mettre à jour l'importance.

De tout ce qui précède il est facile de conclure que le livre de M. H. Cosserat sur le tracé Debay m'a vivement intéressé et que c'est avec un extrême plaisir que j'ai lu les récits ou rapports de mes anciens dans la carrière qui il y a 30 ans et plus mettaient ici leurs

forces et leurs faculté entièrement au service de l'Annam, avec la conviction que la richesse, le bien-être et la prospérité d'un pays sont fonctions non seulement de son sol et du labeur de ses habitants mais aussi de la facilité des communications.

Puisque la route des montagnes avait jusqu'en 1900 été régulièrement parcourue, pourquoi 27 ans plus tard n'en resterait-il pas quelques traces? et l'idée a germé dans mon cerveau d'essayer de reconnaître les régions ou avaient particulièrement travaillé le Capitaine d'Infanterie de Marine Debay et le Capitaine d'Artillerie de Marine Bernard. Pour moi l'intérêt était surtout, après avoir remonté le Sông Cu-Đê aussi haut que possible, de chercher à rejoindre la rivière de Hué au point où s'y termine la navigation en sampan ; ce n'était plus qu'un jeu ensuite de descendre cette rivière. L'utilisation de sampans s'imposait d'ailleurs par le fait qu'un déplacement pour moi ne pouvait durer que quelques jours, il s'agissait donc d'aller vite.

C'est dans ces conditions qu'au début de Mars 1927 en soumettant au Général Benoit commandant la Division de l'Annam-Tonkin mes projets de tournées pour l'année en cours je lui demandais de vouloir bien m'autoriser à exécuter la reconnaissance de la route des montagnes entre Hué et Tourane (tracé Debay) en utilisant comme moyen de transport des sampans ou des coolies. Durée possible de l'absence 7 jours. Reconnaissance à faire au début de Septembre 1927. Avec satisfaction je reçus l'autorisation sollicitée qui fut plus tard confirmée par le Général de Division Franceries quand il s'agit de me mettre en route.

Fallait-il aborder ma tâche en partant de Hué ou de Tourane ? je me renseignai auprès des autorités et j'eus bientôt la conviction que la région de la haute rivière de Hué est peu connue et que par contre le Sông Cu-Đê et ses rives aussi bien que celles de ses affluents sont fréquentés par des bûcherons en particulier par un commerçant de Tourane M. Stamatiof. Celui-ci se proposait comme guide tout au moins pour la première partie du parcours, j'avais par suite la certitude d'atteindre le col Debay et de-là, si je ne pouvais rejoindre Hué directement, de me diriger sur Càu-Hải.

Autour de la lagune de Càu-Hải habitent de nombreux artisans qui travaillent le rotin et vont le chercher dans la montagne quelquefois bien loin, aussi existe-t-il de nombreux sentiers partant de cette lagune pour conduire vers le Sud. L'itinéraire par Càu-Hải me souriait moins, je l'acceptai cependant comme un pis aller si les difficultés offertes par la route projetée étaient insurmontables dans le temps prévu.

Des cartes de la région à parcourir n'existent pas ; le Service géographique s'est à juste titre intéressé aux environs de Tourane et Hué et le tableau d'assemblage de la carte d'Indochine au 1.000.000^e présente en blanc la feuille N°131 qui concerne le pays que j'avais à parcourir, il est inutile de dire qu'a fortiori les feuilles correspondantes à plus hautes échelles ne sont pas encore imprimées.

Il me fallait donc me contenter de levés d'itinéraires anciens existant aux archives de la garnison de Hué et des planches fort intéressantes d'ailleurs, insérées en fin d'ouvrage de M. Cosserat. Il faut reconnaître que ces planches d'un petit format sont de la plus grande exactitude au point de vue planimétrie, je ne parle pas du nivellement dont il est difficile en un voyage rapide de comparer les courbes au modelé d'un terrain. Mais il y a tout lieu de penser que le nivellement sommaire tracé par les mains du Capitaine Bernard en Septembre 1898 correspond à l'orographie actuelle ; en 30 ans si les hommes changent la nature ne subit pas de transformations notables. Je possédais en particulier un levé d'itinéraire au 1/10. 000^e fort incomplet que je comptais bien garnir en cours de route de quelques renseignements essentiels.

Il eut été fort intéressant de faire la route à cheval ; un bon fantassin doit être capable de parcourir de longues étapes à pied et de conserver malgré cela ses qualités intellectuelles intactes en fin de route, mais la formule « ne faites pas vous-même ce que vous pourriez faire faire par un autre » lui est parfois agréable en Annam central quand il y a lieu de faire parcourir les chemins (et quelques chemins) par les jambes de l'autre, c'est-à-dire du cheval.

Au début de Septembre, les rivières ou torrents sont à sec ou sans courant, on peut traverser à gué sur sa monture, le cheval du pays a le pied sûr et grimpe facilement la plus forte côte ou longe sans craindre le ravin le plus à pic. Rien ne s'opposerait donc en principe à l'usage du cheval s'il n'y avait sur les montagnes une végétation très serrée qui lui rendrait impossible le cheminement au travers de ses feuilles coupantes, de ces branches épineuses et des troncs d'arbres tellement rapprochés parfois qu'un homme passe à peine dans l'intervalle qui les sépare. Il vaut mieux en forêt que le voyageur renonce à l'usage du cheval, qui au lieu de lui être utile l'encombrerait alors qu'il a suffisamment à faire en s'occupant de lui seul.

Pour le trajet qui m'intéressait je dus en conséquence me résigner à employer les modes de transport proposés, les plus lents peut-être, mais les plus sûrs à savoir les sampans et les coolies.

Quant à la nourriture chacun la prévoit suivant ses goûts et son appétit et ne doit pas compter sur l'aide du pays surtout en montagne

où les villages sont rares et les ressources inexistantes. C'est le cas particulièrement de la région entre le Sông **Cu-Đé** et la rivière de Hué où pendant trois jours je n'ai pas rencontré de village sauf en fin de route. La chasse peut au besoin venir en aide mais quand on est pressé il faut malheureusement y renoncer.

Après avoir ainsi approximativement éclairé ma religion, par des renseignements vagues sur une région assez inconnue, puisqu'aucun Européen présent en Annam ne l'avait traversée, je fixais ma tournée à la fin du mois d'Août et je me rendais à Tourane le 18 dans l'intention de partir le 20. Auparavant le Capitaine Baliste, commandant de la Compagnie indigène de Tourane avait obtenu de son Colonel une permission pour m'accompagner et comme M. Stamatios devait nous servir de guide et d'interprète, la reconnaissance comptait trois membres indépendamment des coolies et de deux tirailleurs d'escorte.

Dans l'après-midi du 19 qui devait être employé à nous concerter et à réunir les vivres et les bagages à Tourane, notre petite troupe s'augmenta d'une unité M. Robert, élève-Administrateur à Hué, qui ayant appris mes projets avait aussi demandé une permission pour m'accompagner, ce que je ne pus lui refuser.

Pour l'exécution de la reconnaissance proprement dite il est préférable de noter au jour le jour la suite de notre voyage sous une forme peut être aride mais qui permettra mieux cependant de présenter la suite des faits.

20 Août.

Nous quittons Tourane à 5 h. 30 par chemin de fer et sommes à Nam-O à 6 h. ; deux sampans nous attendent à l'embouchure de la rivière, l'un pour le personnel, l'autre pour les bagages. A sept heures tout est prêt et nous mettons en route ; un courant très faible n'est pas de nature à ralentir notre marche. Sur les deux rives la vallée est large, à notre gauche l'apparition fréquente de porteurs indique l'existence d'un sentier qui mène de **Quần-Nam** et **Lê-My** à **Nha-Ba**. Ce sentier emprunte vraisemblablement le sentier reconnu en 1898 par le Capitaine Bernard pour la voie ferrée Tourane-Hué par les montagnes, tracé facilité par la présence au bord de l'eau d'un espace suffisant pour y asseoir le rail. Quelques villages importants me sont cités au passage puis après **Phò-Nam** il semble que l'existence se raréfie, la montagne d'ailleurs se rapproche davantage de la rivière qui devient plus pittoresque. La navigation est plus lente le courant étant plus fort dans un lit rétréci. Dans la région des Moïs de **Phu-Sieu** près de **Lộc-Mỹ** puis en face du village de **Lang-Nao** deux petits rapides sont vite franchis, un troisième environ deux kilomètres plus

loin ne nous retarde pas non plus et enfin avant d'arriver au village de Thak-Hiai c'est-à-dire au kilomètre 29 du tracé Debay à partir de Tourane, nous en passons un quatrième qui oblige comme les précédents nos sampaniers à se mettre à l'eau pour faire passer les embarcations entre les pointes des rochers. Le sampan à bagages plus lourdement chargé est resté en arrière et ne nous rejoindra qu'après notre arrivée à l'étape.

Celle-ci porte le nom de Nha-Ba et est située à un kilomètre environ du village de Thak-Hiai près duquel nous descendons vers midi pour continuer la route à pied car les sampaniers prétendent ne pouvoir aller plus haut. Nha-Ba est dans un coude du Sông Nam (1) affluent de droite du Sông Cu-Đé que nous venons de remonter, le confluent n'est pas loin du gîte auquel la présence des trois bras de rivière a fait donner son nom. M. Stamatiof y a construit une grande maison où nous avons vite procédé à une toilette sommaire avant de déjeuner.

La route est trop longue pour atteindre la prochaine étape avant la nuit, nous sommes donc obligés pour passer le temps de faire une sieste car il fait chaud et nous aurons le loisir de faire un tour d'horizon dans la soirée. Des hamacs prêts à l'avance nous dispensent de déployer les lits Picot. Pour la description de Nha-Ba où se trouve aussi une maison forestière, je rapporte au récit de M. Counillon, transcrit textuellement dans l'ouvrage de M. Cosserat. Je dois ajouter combien cet endroit est pittoresque, dominé de tous côtés par de hautes montagnes verdoyantes ou plutôt par des massifs aux formes épaisses mais régulières, qui portent au Nord et à l'Ouest le nom de Nha-Boum, au Sud celui de Ra-Khuân. M. Stamatiof qui connaît à fond le pays m'en explique la structure assez simple d'ailleurs en ce qui nous intéresse car il s'agit de longer au Nord ou au Sud les régions montagneuses de Nha-Boum et Thakké pour arriver au confluent du Kné Rav (haut Sông Cu-Đé) et du Khé Tra-Nam, ce dernier ruisseau devant d'après les renseignements que je possède nous conduire directement au col Debay. L'ancien tracé de route longe le Sông Cu-Đé, la plupart du temps sur la rive gauche d'après mes cartes, on en voit la naissance à Nha-Ba mais il paraît qu'il finit en cul de sac chez les Moïs du Khé Moun et que la paillote et la brousse l'ont ensuite envahi d'une façon telle qu'il est impraticable. Le Moï n'aime pas ces chemins interminables qui mènent dans

(1) Le sentier avant d'arriver à Nha-Ba franchit le Sông Nam sur un pont suspendu très pittoresque, construit par M. Stamatiof.

toutes directions, il préfère se retirer du monde dans un coin bien tranquille, aussi laisse-t-il la végétation s'épaissir autour de son village pour jouir d'une douce liberté et d'une appréciable quiétude.

Nous ne pouvons songer à suivre indéfiniment le **Sông Nam**, affluent du **Sông Cu-Đé** puisque vers sa source il nous éloignera de celui-ci, qu'il faut à tout prix rejoindre, mais notre guide me précise qu'il existe à travers les montagnes de **Thakké** un sentier de bûcherons bien frayé qui nous permettra d'atteindre notre but. J'adopte son renseignement en décidant que nous nous en remettrons à son avis le lendemain.

Dans la soirée, en quelques pas nous sommes, Baliste, Robert et moi au bord de la cavité que forme le confluent au Nord-Est de **Nha-Ba** ; l'eau est claire, il y a du fond on ne peut résister à l'envie de se mettre à l'eau et de tirer quelques brasses le long de gros blocs de schistes près desquels nous paraissions des pygmées.

Pendant ce temps M. Stamatof s'occupe des coolies amenés par des chefs mois des environs, tous porteurs de hottes dans lesquelles ils ont certainement l'intention d'entasser les différents objets qui constituent nos bagages et nos vivres. Les gaillards les plus forts sont retenus pour le lendemain et coucheront, sur place, les autres ont liberté d'allure, ils en semblent fort satisfaits. Notre guide parlant très bien leur langue, les chefs l'écoutent avec déférence et lui obéissent ponctuellement.

On se couche de bonne heure dans les hamacs pour être dispos le lendemain car il faudra grimper.

21 Août.

Au jour, nous sommes debout, il faut boucler les bagages et répartir les charges. Les coolies sont impatients. Je les regarde avec intérêt faire leurs préparatifs. Evidemment les hottes ne servent pas à grand chose, l'Européen a des caisses et des cantines quand il voyage, aussi nos Mois se mettent-ils en devoir de leur adapter des bretelles en lianes afin de pouvoir les porter sur le dos, seuls les sacs, les lits de campement pliés peuvent trouver place dans les hottes et quand chaque coolie a bien arrimé et essayé son fardeau il attend le signal du départ.

Avant de partir, les présentations sont faites car il y a des chefs, ce sont Saroun chef du village de **Talan**, Sadan et Sabac chefs des Mois de **Khemoum**, **Sassou** chef de **Đinh-Lanh**, ils sont tous de la tribu des **Hatou** à l'exception de Sabac qui est métis d'annamite. Son père appartenait au village de **Nam-Chon** et a participé à l'assassinat du

Capitaine Besson le 28 Février 1886 (1) ; ayant réussi à s'enfuir, il s'était réfugié chez les Mois où il a trouvé femme. Sabac est né de cette union et peut avoir une quarantaine d'années.

Tous les chefs et coolies ont le même costume qui consiste seulement en une bande d'étoffe entre jambes, quelques uns plus précautionneux se sont munis d'un pagne et la plupart portent à leur ceinture une boîte cylindrique en bambou qui contient un pinceau et une mixture faite d'eau salée et de jus de tabac. C'est pour se défendre contre les sangsues.

Chacun à la peau bronzée presque noire, ils sont de petite race mais bien rablé et trapus ; nous les verrons d'ailleurs au cours de notre marche porter leurs « bardas » sans aucune défaillance. Ils feraient de fameux fantassins, une fois dressés.

A six heures 30, on s'en va en longeant la rive gauche du Sông Nam et les pentes Sud du petit massif de **Na-Boum**. M. Stamatiou m'indique qu'à l'Est du pic en pain de sucre qui en forme le sommet il existe un lac d'une certaine profondeur. La route est facile, plate, bien tracée ; de temps à autre on passe le lit caillouteux d'un ruisseau à sec qui ne doit sans doute pas être un obstacle en temps de pluie. La vallée n'est pas encaissée et la terre d'alluvions qui borde les rives du Sông Nam forme un terre plein sur lequel on chemine sans difficulté. Sur notre gauche, les crêtes du **Rha-Quan** et du **Khé-Ho** ont un tracé régulier parallèle à la rivière, leurs pentes sont boisées et la faune, libre dans cette forêt vierge, y chante le jour naissant. Les gibbons en particulier font entendre leurs cris aigus. A partir du **Khé Tié** le chemin est plus difficile, les pentes de la région de **Takké** serrant de plus près le Sông Nam dont le lit se rétrécit. Les rives sont parfois rocailleuses ; il faut louvoyer, nous passons sur la rive droite dominée par de très beaux escarpements de la montagne de **Khé Duen**. Les difficultés s'annoncent, la brousse est plus épaisse, il faut déjà grimper, le sentier est inégal et rude et après avoir repassé le Sông Nam avant son confluent avec le **Na-Tac** nous commençons à monter. C'est le début de nos misères jusque-là nous avons joué sur le velours. Notre guide nous annonce qu'il faut passer la montagne de **Tha-Lan** derrière laquelle nous trouverons le **Sông Cu-Dé**.

En cheminant nous avons aperçu çà et là des sentiers de bûcherons s'enfonçant dans la forêt, ils servent à schliter les troncs jusqu'à la

(1) Cf. B. A. V. H. no 1. Janvier-Mars 1920. *La route Mandarine de Tourane à Hué*, par H. COSSERAT, pp. 95-102 et B. A.V. H. n° 2. Avril-Juin 1925. *Le drame de Nam-Chon* (28 Février-1^{er} Mars 1886) par H. COSSERAT, pp. 69-85.

rive où ils sont suivis par leurs convoyeurs qui patiemment leur font descendre les rivières, passer les rapides et les guident ainsi jusqu'à Nam-O.

La montée est à pic, le terrain est défoncé par les pieds des buffles attelés aux billes de bois et par les freins à soc qui ralentissent le mouvement de celles-ci. Les sangsues nous envahissent, on s'arrête maintes fois pour s'en débarrasser car elles pénètrent par les moindres fentes de nos chaussures et de nos vêtements. Les Mois dont le costume est simple les détachent de leur épiderme d'un seul coup de pinceau ; ils veulent nous en faire autant mais que deviendraient les kakis humectés de leur mixture !. Par des frottements rudes de nos cannes nous parvenons à lutter tant bien que mal contre l'invasion.

La colonne s'allonge comme dans toute montée, je suis en tête avec Baliste et nous nous arrêtons sur un rocher bien sec pour être tranquilles en attendant les retardataires. Cela nous donne l'occasion d'examiner le manège de la gent tyrannique qui nous assaille. A peine sommes-nous en place que des fils animés se dressent de toutes parts sur les feuilles mortes, les branches, les mousses en se balançant et flairent pour s'orienter vers la chair fraîche, puis quand la direction est bien repérée c'est une marche concentrique vers nous de tous ces fils qui se rapprochent en s'étirant puis traçant en l'air des omégas successifs. Ils montent à l'abordage de la roche pour nous atteindre mais les cannes fonctionnent et les assaillants roulent vers les points d'où ils sont venus.

Stamatios et Robert nous rejoignent, ce dernier le plus jeune du convoi a la peau la plus tendre aussi a-t-il été particulièrement apprécié si l'on en juge par le sang qui lui coule le long des jambes

Plus loin on rencontre un cadavre de buffle tué récemment par un tigre et dont les fauves viennent chaque nuit se repaître. Nous arrivons vers 10 heures au col séparant les sources du Na-Tao et d'un affluent du **Sông Cu-Đé**, un sentier y commence qui mène vers le **Quang-Nam** et Faifoo, puis après avoir marché presque horizontalement sur les pentes du Tha-Lan nous descendons par un chemin aussi escarpé que celui que nous escaladions avec peine une heure auparavant. Il nous ménage par endroit des aperçus sur la vallée du **Sông Cu-Đé** devenu **Khé Ray** et je me rends compte qu'au bord de cette rivière le sol est assez plat et régulier, il n'y a par suite rien d'étonnant à ce que M. Damade (1), vice-Résident de Faifoo, ait trouvé

(1) Cf. B. A. V. H. N° 3. Juillet-Septembre 1926, – *La route de Hué à Tourane dite « Route des Montagnes » et le tracé Debay* par H. COSSERAT, pp. 308-311.

en 1895 que l'exécution de travaux devait y être facile. Le Capitaine Bernard en parlant de ces rives disait en 1898 que le terrain offre des ondulations douces et que la construction de la voie nécessiterait seulement des terrassements de moyenne importance et quelques ponts d'une dizaine de mètres sur les ravines et ruisseaux qui aboutissent au fleuve. La brousse y est donc pour le moment le principal obstacle.

Vers 11 heures 30 nous arrivons en plaine-là où se trouve le confluent du Khé Ray et du Khé Tra-Nam. Il y a en cet endroit une sorte de cuvette dans laquelle la vallée est plus largement ouverte et la végétation moins dense, une hutte de bûcherons nous offre un modeste gîte et nous en profitons pour déjeuner. Comme le chemin à parcourir nous est à tous entièrement inconnu il est préférable de rester en place pendant l'après-midi afin de l'aborder en disposant d'une journée entière, nous risquons autrement d'être arrêtés par la nuit dans la forêt. La soirée est donc consacrée au repos pendant lequel je mets à jour une vieille carte et prends des notes. L'eau de la rivière étant très claire nous procure un bain délicieux.

22 Août.

La mise en train est moins longue que la veille, nous quittons notre cái-nhà à six heures. La nuit n'a pas été mauvaise, nous avons couché presque mollement sur des lits de camp annamites recouverts d'une écorce battue et séchée qui sert de matelas ; la journée s'annonce chaude. Des bûcherons qui travaillent près du gîte nous indiquent le Khé Tra-Nam, c'est d'après mes renseignements le long de ce ruisseau que les Capitaines Bernard et Debay ont cheminé. Il faut donc en remonter le cours pour atteindre le col, objectif de la matinée, qui doit être à environ cinq kilomètres de nous. Nous nous engageons dans une forêt épaisse où les versants de la vallée sont très raides ; de temps à autre des lits de torrents à sec les creusent créant un chaos de roches moussues et de galets qui rendent la marche difficile. Les sangsues nous assaillent ; des palmiers épineux, des rotins, des lianes nous arrêtent constamment, il faut avancer au coupe coupe. Par endroits on retrouve la trace très nette d'un sentier, on constate qu'un palier est aménagé sur la pente, on le suit pour heurter bientôt à une brousse épaisse qu'il faut contourner puis la piste est perdue et on la retrouve plus loin. Bientôt nous avons l'impression d'être égarés, les guides veulent obliquer à droite pour prendre sans doute le *thalweg* du Khé Roi autrefois suivi par Debay mais j'ai peur d'être amené vers Càu-Hai ce qui est arrivé au

Général Prudhomme en 1886 j'insiste donc pour que l'on continue à marcher le long du torrent que j'estime toujours être le Khé Tra-Nam. A la boussole il faut aller vers l'Ouest si nous voulons nous sortir de ce mauvais passage. La caravane trouble vraisemblablement le calme de cette région abandonnée depuis trente ans car des bruits de fuite rapide sont perçus, un couple de cerfs affolés disparaît rapidement dans un galop éperdu, les plus hautes branches de la forêt remuent au frolement d'oiseaux ou de singes apeurés. Si le pays fut jadis traversé par la route des montagnes il n'en reste plus trace, la végétation a lentement envahi et fait disparaître les travaux humains, la vie sauvage a repris le dessus (1).

Si le sentier ou plutôt la direction que nous suivons sont pleins d'obstacles de toutes sortes, en revanche il faut constater que la montée vers la source de la rivière se fait insensiblement, la pente est douce et, sur une route qui y serait aménagée une voiture automobile avancerait certainement sans effort. Peu à peu la brousse est moins dense, le sous bois mieux éclairé, le creux de la vallée seul demeure sombre à cause de sa profondeur. Bien qu'aucun être n'y soit rencontré, des traces diverses, passages frayés dans la brousse, débris de rotin, branches fraîchement coupées indiquent que l'endroit est fréquenté. Des deux côtés on aperçoit des collines élevées puis soudain on débouche sur un terrain légèrement incliné vers l'Est où les arbres sont plus clairsemés, bientôt l'ensellure d'un col devient très nette devant nous. Ce doit être le col Debay. Aucune trace d'un ancien canal impérial (2), aucun vestige d'habitation ou de campement n'y demeurent et cependant jadis ce devait être un lieu d'étape fort agréable tant la région est pittoresque et riante. Nous quittons la haute vallée du Khé Tra-Nam qui d'ailleurs n'est plus qu'un mince filet d'eau issu directement du col. Il est midi. A quelques mètres à l'Ouest nous trouvons un petit ruisseau qui semble venir du Sud-Est, puis un kilomètre plus loin deux **cai-nhas** séparées par une cour. On y pénètre aussitôt, l'habitation est déserte ; il faut croire qu'il n'y a pas de voleurs dans la contrée ; bientôt les occupants arrivent à savoir deux hommes, une femme, des enfants, ils sont Annamites ; immédiatement interrogés ils répondent être de **Câu-Hai**, ils ont construit ici un campement au bord du ruisseau pour s'occuper de la coupe du rotin. Ce ruisseau s'appelle le **Khé Eo**, nous sommes donc certains d'avoir franchi le col Debay.

(1) On remarque dans cette région des traces nombreuses de sangliers.

(2) Cf. B. A. V. H. N° 3, Juillet-Septembre 1926, H. COSSERAT. Op. cit., p. 292.

Le chef de famille nous dit qu'il est seul dans les environs dont l'unique débouché, par un sentier, est vers **Câu-Hai**, il précise qu'il n'y a rien à tenter pour aller vers Hué car la brousse a envahi tout le pays, mais qu'il y a cependant à une heure de marche un ancien campement abandonné. Il faut déjeuner, nous l'avons bien mérité après une matinée de misères. Pendant que nos tirailleurs font chauffer les boîtes de conserve, notre premier soin est de nous déshabiller pour faire la chasse aux sangsues qui se sont glissées sous nos vêtements ; on en trouve quelques-unes solidement attachées à nos veines et gonflées de sang. Notre épiderme, est constellé de plaies sanguinolentes, principalement aux jambes, quoique les parties les plus diverses de nos individus aient été dégustées.

Le Khé Eo-Mé est clair, des excavations y forment bassins, une abondante frondaison y jette de l'ombre, c'est une occasion de plus pour prendre un bain réparateur dans une eau très fraîche. Après le repas il faut s'équiper à nouveau et partir vers le campement annoncé, le vieux chef de case se fait tirer l'oreille pour nous guider et c'est à grand peine qu'il se décide. Les chefs Moïs qui nous accompagnent ne lui sont pas inconnus, cela devrait le mettre en confiance. M. Stamatios lui promet une récompense pour le gagner à notre cause alors il prend un coupe coupe, fixe à sa ceinture le traditionnel pot en bambou contenant un pinceau, puis se met en marche suivi par notre caravane.

Le sentier bien tracé sur un terrain à pente très douce se perd sans tarder dans la futaie ; il faut encore louvoyer, passer quelques ruisseaux, presque à sec affluents de celui dont nous suivons le cours et que le vieux guide appelle Khé Eo. Il n'y a pas de doute nous sommes sur la bonne voie, il s'agit désormais de ne plus abandonner cette vallée qui doit nous conduire à Hué.

Vers 15 h. 30 après avoir franchi facilement le Khé Bou-Mang nous parvenons à des paillottes d'aspect misérable, ouvertes à tous vents et dont les abords et même l'intérieur sont envahis par la mauvaise herbe ; il y a là un petit tertre vert sans arbres au bord du Khé Moran où les animaux sauvages viennent, paraît-il, fréquemment boire et brouter. C'est là que nous allons camper. Nos porteurs au complet ont suivi sans défaillance, nous nous réservons le toit le moins misérable, ils auront le reste ; mais avant de rentrer dans nos gîtes il est nécessaire de faire nettoyer avec soin pour moins risquer d'être envahi par la vermine.

Le Khé Moran filet d'eau en Août doit être à l'époque des pluies un sérieux torrent si l'on en juge par l'étendue des rochers roulés qui parsèment son lit ; dans la direction de sa haute vallée une montagne

en cône régulier ; très haute et entourée d'un collier de nuages légers donne à l'arrière plan beaucoup de cachet ; en m'orientant je pense que c'est le Nui-Bach-ma (1.444 mètres) situé à vol d'oiseau à 8 kilomètres au Sud de **Câu-Hai**. Dans la soirée nous mangeons sur les rochers du torrent et nous avons soin pendant la nuit de laisser allumées des lampes à acétylène pour éloigner les fauves car nos chambres sont ouvertes à tous vents. Les fusils sont prêts en cas de besoin.

23 Août.

Nous n'avons pas été troublés au cours de notre sommeil, il est juste de dire que le sommeil était peut-être trop profond pour que les dormeurs entendent quelque chose. Les lampes se sont pourtant éteintes au cours de la nuit et les fauves auraient pu venir. On s'habille, les vêtements commencent à être « culottés » mais il est préférable de les revêtir à nouveau, la journée s'annonçant pleines d'embûches et de mauvais pas, puisque nous allons encore vers l'inconnu. Notre seul guide véritable est en effet la rivière appelée Khé Boran ou Sông Boran que nous devons tenir à notre gauche. Le vieil annamite qui a consenti hier à quitter sa **cai-nhà** essaie à nouveau de nous détourner de nos projets ; pour lui la direction du Nord celle de **Câu-Hai** est la bonne. En effet à peine avons-nous franchi une centaine de mètres que le sentier est bouché par une végétation épaisse faite surtout d'herbes à paillette ; on essaie de passer la rivière mais en vain, il y a trop d'eau ; les coolies manient le coupe coupe pour se frayer un passage mais la brousse hachée se transforme en abatis infranchissables, il faut rebrousser chemin et remonter légèrement sur le versant de la vallée pour chercher un terrain moins encombré. En même temps il est nécessaire de ne pas perdre de vue la rivière dont on entend d'ailleurs bruire les rapides. Pendant deux heures nous avançons ainsi péniblement, franchissons le Khé Bo puis remarquons une piste qui paraît conduire sur la rive gauche ; il est préférable de l'essayer car nous ne parcourons certainement pas un kilomètre à l'heure et n'arriverons jamais si nous continuons ainsi.

Nous constatons bientôt que notre idée est excellente d'autant plus qu'en jetant un regard sur la rive droite que nous venons de quitter nous nous rendons compte combien la brousse y est touffue et impénétrable et les escarpements nombreux. Mais il serait bon de jeter un coup d'œil sur ma vieille carte pour savoir exactement où nous sommes ! A mon avis, notre départ du gîte ayant eu lieu à 6 heures nous n'avons pas couvert 3 kilomètres à 9 heures et devons-nous trouver entre les kilomètres 51 et 52 du tracé Debay. C'est là

que le Capitaine Bernard a fait passer le **Sông Boran** à son tracé de chemin de fer sur un pont de 60 mètres parce que le cours de la rivière se continuait entre deux véritables murailles, nous sommes par conséquent à proximité d'un nouveau Khé Eo. Nous passons effectivement une rivière assez large un peu plus loin et nous la longeons sur sa rive gauche en grimpant d'abord puis en suivant à peu près une courbe de niveau du terrain qui nous mènera jusqu'au col de **Đéo Oc-Mé**.

La région est très pittoresque plantée d'arbres superbes parmi lesquels M. Stamatiof très connaisseur, me cite les essences ; on remarque en particulier beaucoup de **Kiên Kiễn**, du **Lim** et du **Trâm**. Le Capitaine Bernard dans son rapport de reconnaissance, daté du 25 Septembre 1898, a noté ces richesses forestières et a cité qu'aux environs du **Đéo Oc-Mé** on trouve à fleur de terre des gisements de fer. Nous n'avons pas le temps de nous y arrêter, ou constate seulement que la terre est d'un rouge foncé parsemé çà et là de tâches brunes. Quelques tombes moïes en pierre sèche indiquent que le pays a été habité, la piste battue prouverait qu'il l'est encore mais où sont donc les indigènes, on ne rencontre pas âme qui vive ?

Après le col, le sentier descend en pente douce au milieu de grands arbres ; à droite une dépression profonde et boisée indique le cour du Khé Rach que l'on n'aperçoit pas. La nature est d'un calme parfait quelques énormes oiseaux qui fuient devant nous pour se poser d'une branche à l'autre à la cime de la forêt, ont un vol lourd produisant un bruit sinistre. Nous traversons le Khé Rach à son confluent avec le Khé Tuong et retrouvons le **Sông Boran** au bord duquel nous faisons halte pour déjeuner car il est 11 h. 30. Le lit de la rivière de Hué est presque à sec tant les eaux rares à cette époque peuvent s'étaler et glisser entre les roches. Nous les traversons à 13 heures pour reconnaître Tong-Trang. Il n'existe plus de traces du village cité par M. Counillon, il s'est peut être transporté plus loin. Au cours de l'après-midi la caravane passe aux roches dites de Gia-Long où le grand empereur se serait, dit-on, réfugié. Il n'y a plus besoin de chercher un sentier, les bords sablonneux des rives permettant d'avancer sans autre fatigue que celle causée par la marche en terrain mou. Vers 13 h. 30 nous rencontrons des plantations de manioc et de riz et devinons un village non loin de nous ; en effet une voix sonore signale notre arrivée et un jeune Moï robuste, bien planté, s'avance pour nous empêcher d'aller jusqu'aux habitations ; il nous conduit sur un sentier faisant le tour d'une palissade en haie vive et à la sortie Ouest du hameau, un indigène vêtu à l'annamite nous salue. C'est le chef, son village s'appelle Rai, il nous propose d'y faire halte mais nous

n'en avons pas le temps. Il faut au plus vite trouver le point terminus de la navigation en sampan sur la rivière ; il prétend que ce n'est pas loin et propose de nous y conduire. Il faut accepter immédiatement. Mais comme nos guides lui ont appris que nous étions gens de qualité il se rend à sa maison afin de prendre un cai ao de cérémonie pour nous faire honneur. Nous marchons désormais sur le velours, le sentier battu est bien tracé le long de la rivière. Une foule d'indigènes mâles en costume sommaire, parmi lesquels on distingue d'assez beaux types, nous accompagne avec intérêt, tant le passage d'Européens est rare dans la région.

Une passerelle légère est construite sur le Khé Borai que nous passons cependant à gué sur les dos gras et sales de tous les Mois sympathiques, nos vêtements n'en sont pas rappropriés, loin de là ; nous donnons comme cadeaux une certaine quantité de pièces de 10 cents aussi neuves que possible qui serviront à faire des boucles d'oreille ou des colliers.

A un kilomètre plus loin c'est Loho où jadis les Annamites de la région de Hué remontaient pour chercher des bois. Le village est entouré de palissades et nous n'avons pas le temps d'y pénétrer bien que l'on nous y invite. Les habitants sont également très intéressés par notre passage et nous suivent en foule ; aucune femme ne se montre. Nous empruntons très nettement le tracé Debay en longeant sur 3 kilomètres les ruisseaux appelés Khê Rao et Khé Loho, affluents de droite du Sông Boran, et vers 16 heures nous parvenons sur le bord de la rivière à un gîte de bûcherons et charpentiers appelé Ké-Té ; c'est là que s'arrête la navigation en sampan. On en aperçoit avec plaisir près de la berge et comme ils doivent partir le lendemain il sera possible de les employer pour descendre la rivière. La cai-nhà du bûcheron est assez vaste nous y passons la nuit en montant nos lits Picot.

24. Août.

Au matin nous nous séparons de nos porteurs et de nos guides mois après les avoir bien récompensés. Ils ont le sourire et nous font de grands saluts avant de reprendre le chemin suivi pendant les 3 jours précédents.

La descente en sampan se fait sans incidents, la vitesse de marche est lente les eaux sont basses et il n'y a pas de courant. La rivière est coupée de nombreux seuils, formant des rapides où nous restons quelquefois échoués ; je ne les compte pas, mais suis persuadé que nous en passons une trentaine dans la journée.

La haute vallée est couverte d'une belle végétation, la brousse épaisse vient jusqu'aux rives, le gibier semble abonder ; nous apercevons surtout des paons, des poules sauvages, des singes ; dans le fourré de nombreux passages conduisant à l'eau doivent être suivis par la faune de la forêt vierge. Une troupe de loutres disparaît avant que Baliste qui, voyant leurs têtes émerger de l'eau et les prenant pour des enfants *nhà-quê* au bain, ait pu les tirer.

La rive droite parcourue autrefois par Debay ne semble pas à l'aspect du terrain devoir présenter de difficultés pour la création d'une route sauf en ce qui concerne les passages de nombreux ruisseaux, affluents du *Sông Boran*, sur lesquels s'imposerait la construction de ponts. Parmi ces affluents il en est peu d'importants du moins au mois d'Août, seul le Khé Kono dont l'embouchure est près de l'ancien village de Lang-Trac mérite d'être signalé. C'est à côté que le tracé Debay quitte le *Sông Boran* qu'il rejoindra à 16 kilomètres plus loin.

Vers onze heures nous nous arrêtons à Tuong-Tra petit village annamite ; à 3 kilomètres se trouve le village moi de Savor mais nous n'avons pas le temps d'y aller voulant coucher à Bêl-Mit le soir.

Dans l'après-midi nous constatons à un moment que la rivière se divise en plusieurs bras, il faut emprunter celui qui mène aux sources d'eau chaude (1) qu'il y a lieu de voir en passant. Nous y sommes heureusement la nuit, leur présence nous est révélée bien avant d'y parvenir par une odeur de gaz sulfureux et par une atmosphère plus vaporeuse ; il me semble que la température est plus chaude. Les sampaniers nous conduisent à un ruisseau fumant coulant à travers des galets avant de se jeter dans la rivière. J'y descends pieds nus mais remonte très vite dans le sampan car j'aurais les jambes rapidement brûlées, et pourtant la source n'est pas toute proche, les eaux ont eu le temps de se refroidir un peu.

A la nuit nous arrivons à Bêl-Mit après avoir passé 10 heures en sampan dans la journée et nous nous installons dans la maison forestière sans savoir qu'une telle manière de procéder est formellement interdite. Je l'apprendrai plus tard à Hué. Inconscients de notre situation irrégulière nous mangeons de bon appétit et dormons sans cauchemars. Le gîte est un château en comparaison de nos abris des dernières nuits.

(1) Cf. B. A. V. H., N° 3, Juillet-Septembre 1926, H. COSSERAT, Op. Cit., pp. 127-128.

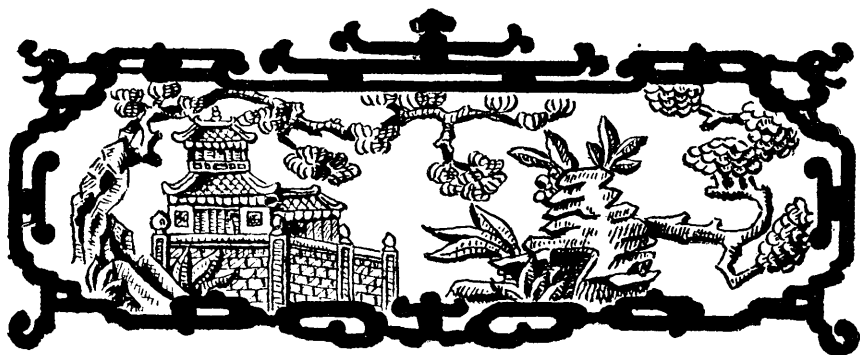
25 Août.

Nous partons vers huit heures, nos sampaniers occupés à rechercher leur nourriture du jour nous ayant retardés. J'aurais bien voulu arriver à Hué cependant avant midi. Nous rencontrons sur le **Sông Boran** quatre ou cinq rapides, puis la rivière s'élargit, ses rives deviennent de moins en moins boisées et giboyeuses, la vallée revêt l'aspect qu'elle a en amont de Hué dans la région des tombeaux. A 15 heures, sans arrêt en cours de route : nous sommes au Lang-Tho, où M. Rigaux, le Directeur de l'usine, nous accueille aimablement.

En définitive il a fallu cinq heures pour remonter le **Sông Cu-Đé** ; la distance de 32 kilomètres entre **Nha-Ba (Sông Cu-Đé)** et **Ké-Té (Sông Boran)** a été parcourue en trois jours sur un sentier encombré qu'il serait facile de mettre rapidement en état par coolies, de sorte que cette distance pourrait être couverte, le cas échéant, dans la journée par des porteurs chargés, enfin la descente entre **Ké-Té** et Hué demande aux basses eaux au minimum 16 heures de sampan. Il en résulte qu'après exécution de travaux de débroussailllements sans importance la liaison entre Tourane et Hué (106 kilomètres) pourrait se faire en 3 jours par sampans et coolies chargés. Par ailleurs bien que le temps matériel nous ait fait défaut pour parcourir les tracés Debay et Bernard, et qu'il nous ait été seulement possible d'en franchir la portion la plus difficile, les observations faites à la vue permettent à mon humble avis d'admettre qu'une voie de communication est possible le long de ce tracé. Les conclusions du Capitaine Bernard, en fin de son rapport du 25 Septembre 1898 (1), sont encore exactes trente ans plus tard, le pays n'ayant pas changé. Elles ont été d'ailleurs le résumé d'un travail consciencieux de plusieurs mois dans un pays que notre reconnaissance d'Août 1927 a parcouru trop rapidement.

Hué, le 10 Octobre 1928.

(1) Cf. B. A. V. H. N° 3, Juillet-Septembre 1926. H. COSSERAT, op. cit, p. 333.



NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT DU PROTECTORAT FRANÇAIS EN ANNAM

par LÊ-THANH-CANH,
Commis des Résidences en Annam

VIII

COMMENT ON ENVISAGEA LA PAIX DANS LES DEUX CAMPS

Des pourparlers à propos de la paix ayant été engagés dans le courant du 6^e mois (1859) (1), par la délégation française auprès des autorités mandarinales annamites, la Cour de Hué demanda un délai de six mois pour répondre.

Mais les mandarins qui furent chargés des négociations par la Cour ne pouvaient arriver à une entente avec les délégués français. Sa Majesté blâma leur conduite et leur fit transmettre ses remontrances. De leur côté, les Français ne voulaient céder aucun pouce de terrain.

Sa Majesté se trouva alors dans un état de vive perplexité : car si, d'un côté, Elle doutait de pouvoir conclure une paix honorable, de l'autre, Elle n'était pas sûre non plus du succès d'une contre-offensive exécutée par les armées de l'Annam.

(1) Voir chapitre VII.

C'est pourquoi l'indécision perçait dans ses paroles et dans ses actes. Tantôt, Elle ordonnait aux commandants en Chef de ses armées d'attaquer impitoyablement les troupes françaises, tantôt Elle leur recommandait de se tenir strictement sur la défensive. Enfin parut une ordonnance royale qui interdisait formellement aux sujets annamites d'entrer, sous quelque prétexte que ce fut, en relations avec les Français.

Sur ordre de Sa Majesté, le Nội-Các (Secrétariat impérial) promulgua édits sur édits donnant les instructions à suivre pour la défense de nos eaux territoriales et exhortant les commandants des principaux forts de Tourane, ceux de Cự-Đề et de Châu-Săng entre autres, à ne laisser aucun répit aux Français qui avaient pris occupation des forts Điện-Hải et d'An-Hải.

Mais les commandants annamites firent savoir à Sa Majesté qu'il leur était impossible de reprendre l'offensive et qu'il leur paraissait plus prudent de rester sur la défensive, attendant pour agir des circonstances plus favorables.

Sa Majesté leur fit répondre que toute latitude leur était laissée pour juger de l'opportunité de leurs opérations. Il leur fut en outre recommandé de profiter de toutes les circonstances pour se rendre maîtres de la situation, car une résistance trop passive pouvait être défavorablement interprétée par les Français.

Par mesure d'économie, les commandants annamites reçurent également l'ordre de libérer tous les soldats malades ou affaiblis et de ne maintenir parmi les troupes combattantes qu'un effectif de cinq mille unités.

Dans le courant du 12^e mois, Sa Majesté fit promulguer un édit chargeant les autorités militaires du Quảng-Nam de reconstruire les forts de Tourane d'après des plans nouveaux les rendant invulnérables. Le même édit confiait à Nguyễn-Hiến et Trần-Đình-Túc, commandant en chef des forts de Cự-Đề et de Hóa-Ô, la mission de repousser par une contre-offensive, les portions avancées de l'armée française en vue de rendre libre la route reliant Châu-Săng au Col des Nuages.

De Hué, Nguyễn-Hữu-Thành, Thị-Lang du ministère de la Guerre et Nguyễn-Trọng-Thao, mandarin militaire, reçurent l'ordre de se rendre au Col des Nuages en vue d'étudier, de concert avec les autorités militaires de la place, les mesures propres à fermer la route de Hué aux Français.

Entre temps, la Cour étudiait la reconstruction, sur un nouvel emplacement, de la citadelle de Gia-Định entièrement détruite par les canonnières françaises.

Depuis la destruction de cette citadelle, la masse des armées annamites de la Cochinchine en était réduite à occuper les petits forts environnants. Un rapport au Trône proposait à Sa Majesté de fixer le quartier général au village de Tân-Tạm, du phủ de Tân-Bình. Cette proposition fut approuvée par Sa Majesté qui ordonna d'édifier en outre des forts et des retranchements ainsi que des magasins d'approvisionnements généraux.

Dans le courant du 1^{er} mois de la 13^e année de Tự-Đức, les navires français quittèrent la rade de Trà-Úc, à l'exception de deux qui continuèrent à stationner à Châu-Săng et à Tourane. Sa Majesté fit envoyer une dépêche aux commandants des forts du Quảng-Nam et du Col des Nuages pour les encourager à redoubler de vigilance.

Sur ces entrefaites, le commandant en chef de l'expédition française, M. « Ba-Dzu » (1), fit remettre à la Cour, par l'entremise des autorités mandarinales de Gia-Định, un projet de traité comportant les onze clauses suivantes :

1^o) La France et le Grand Empire d'Annam déclarent se lier d'amitié éternellement.

2^o) Les correspondances envoyés par le Gouvernement français à la Cour d'Annam seront remises désormais aux Autorités annamites de Tourane qui les feront parvenir à Hué par le service des trạm.

3^o) Les nations avec lesquelles l'Annam liera amitié seront *ipso facto* amies de la France.

4^o) Les sujets annamites pourront librement louer leurs services aux Français.

5^o) Immédiatement après la signature du présent traité par le Commandant en Chef de l'expédition française et par le Représentant de la Cour d'Annam, les navires français quitteront les eaux territoriales annamites pour gagner le large.

6^o) Les Annamites catholiques qui s'écarteront de la légalité seront punis conformément aux lois et règlements en vigueur dans le pays ; mais si leur conduite ne donne lieu à aucun reproche, ils ne devront point être inquiétés.

7^o) Les missionnaires catholiques français qui transgresseront les lois du pays devront être livrés aux autorités françaises ; en aucun cas, ils ne devront être incarcérés ni jugés par les juridictions annamites.

(1) L'amiral Page.

8°) Les bateaux français pourront librement faire du commerce dans les différents ports de l'Annam.

9°) La Cour de Hué délivrera à la France une ampliation du traité signé entre l'Annam et l'Espagne.

10°) Les missionnaires catholiques français pourront circuler librement dans les villages pour la propagande du christianisme.

11°) Dans les ports de l'Annam, la France établira des Consuls et des comptoirs commerciaux.

De ces onze articles du projet de traité, les mandarins de Gia-Định n'en retinrent que huit ; ils curent devoir en rejeter trois, à savoir : 1°) Remise d'une ampliation du traité annamite-espagnol ; 2°) Liberté de propagande du christianisme ; 3°) Etablissement des Consuls et des comptoirs commerciaux.

A la suite de cela les navires français débarquèrent sur le littoral de Gia-Định une formidable armée de soldats qui, après avoir étudié sur le terrain la situation exacte de nos forts, vinrent occuper la pagode de Mai-Sơn, sise au village de Phú-Giáo, dont ils firent leur quartier général.

Sa Majesté, mise au courant de la situation, fit envoyer sur le champ un édit aux autorités mandarinales de Gia-Định par lequel il leur était recommandé de consolider nos positions en construisant de nouveaux forts et en réparant les anciens.

Les autorités provinciales du Sud-Annam, du Quảng-Ngãi jusqu'au Bình-Thuận, furent invitées à recruter et à exercer des volontaires pour les diriger sur les lignes combattantes en cas de besoin.

Ordre fut également donné aux gouverneurs de six provinces de la Cochinchine d'encourager les notables à organiser dans chaque village une « garde communale » constituée par des engagés volontaires.

Dans le courant du 2^e mois, le Tham-Biện Các Vụ (du secrétariat impérial) Hoàng-Văn-Tuyên reçut la mission de se rendre en Cochinchine, nanti des pouvoirs discrétionnaires pour étudier sur place la situation générale de nos troupes et l'état d'esprit de la population. Hoàng-Văn-Tuyên fut chargé spécialement de notifier à Tồn-Thất Cáp, gouverneur de la Cochinchine, une ordonnance royale blâmant sévèrement sa conduite au cours des dernières opérations.

Après avoir étudié les forces françaises stationnées sur le territoire annamite et l'état d'esprit de la population, Hoàng-Văn-Tuyên présenta à la haute sanction du Trône un long rapport par lequel il formulait quatre vœux qui furent tous pris en considération par Sa Majesté.

IX

LE GRAND CONSEIL

Les navires français recommencèrent à bombarder les forts de **Châu-Săng** et de **Định-Hải**, mais les troupes françaises n'occupèrent que les forts de **An-Điền**.

Sa Majesté fit alors marcher **Nguyễn-Trọng-Thao**, commandant le fort du Col des Nuages, avec toutes ses troupes, sur la Cochinchine où il devait prendre le commandement suprême des armées annamites.

Un grand conseil composé des hauts dignitaires civils et militaires fut assemblé à la Cour, sous la présidence de Sa Majesté, afin de délibérer sur les clauses du traité à intervenir.

Après de vifs débats au cours desquels les hauts dignitaires avaient émis chacun un avis différent, Sa Majesté dut recourir aux seules ressources de son intelligence pour étudier elle-même le projet de traité envoyé par le commandant en chef des Français.

Elle s'arrêta enfin aux conclusions suivantes :

« Au sujet des Annamites catholiques, il y a lieu de prévoir des
« dispositions restrictives, à savoir qu'ils ne seront plus incarcérés, que
« leurs biens ne seront plus confisqués, mais qu'un recensement
« général devra être fait afin d'en déterminer exactement le nombre.
« Il sera stipulé que les nouveaux convertis seront jugés avec les
« rigueurs de la loi.

« En ce qui concerne les missionnaires français, s'il est établi qu'ils
« ne commettent aucun fait répréhensible, ils ne seront plus arrêtés ni
« jugés par nous. Lorsque leurs agissements donneront lieu à des
« reproches de la part des autorités annamites, ils devront être
« immédiatement livrés entre les mains des autorités françaises.

« En ce qui regarde les bateaux de commerce, il est entendu que
« nous n'appliquerons à leur égard aucune mesure tracassière, mais
« il y a lieu de déterminer qu'une fois les opérations commerciales ter-
« minées dans un port quelconque, ces bâtiments devront reprendre
« immédiatement la mer. Pour les diverses transactions, ils devront
« se soumettre aux lois et règlements en vigueur dans nos Etats.

« Au sujet de la remise d'une ampliation du traité passé entre
« l'Annam et l'Espagne, il appartiendra au Gouverneur militaire de la
« Cochinchine d'apprécier lui-même l'opportunité de la chose, et de
« donner satisfaction directement, le cas échéant.

« En ce qui concerne l'établissement de comptoirs commerciaux
« ainsi que la liberté de la propagande du christianisme, le gouverneur
« militaire de la Cochinchine donnera tous les prétextes plausibles
« pour refuser catégoriquement ces deux clauses.

« Les autres articles du traité peuvent être maintenus sans incon-
« vénient. Mais si les Français n'acceptent pas les modifications que
« nous venons d'apporter au projet, surtout en ce qui touche à
« l'établissement des consuls et à la liberté de la propagande du
« christianisme, il ne reste plus qu'un moyen : la guerre à outrance
« ou la résistance la plus énergique. Mais ne perdons plus de temps
« à discuter avec eux ».

Dans le courant du 3^e mois, les troupes françaises mirent le feu
aux forts de **Trà-Sơn** et de **An-Điện**. Mais après les avoir réduits en
cendres, elles regagnèrent immédiatement les navires et quittèrent
la baie de **Trà-Úc**.

Sa Majesté ordonna aux autorités mandarinales du **Quảng-Nam** de
reconstruire les forts détruits et de surveiller plus étroitement encore
le littoral dans le parage de Tourane.

Entre temps, un inspecteur de l'enseignement de **Nam-Định**,
Phạm-Sĩ-Nghị, avait démissionné pour demander à s'engager comme
volontaire avec trois cents partisans recrutés par ses soins afin de
combattre contre les troupes françaises dans les armées du **Quảng-Nam**.

Son offre de service avait été acceptée par Sa Majesté, mais, à son
passage à Hué, comme la Cour venait d'apprendre le retrait inopiné
de toutes les forces françaises de terre et de mer, **Phạm-Sĩ-Nghị** reçut
de l'Empereur un édit de congé et une sapèque en argent en récom-
pense de son héroïsme.

Le successeur à **Nam-Định** de **Phạm-Sĩ-Nghị**, un mandarin au
caractère noble et droit, du nom de **Gioăng-Quê**, réunit tous les
huân-đạo, giáo-thọ (directeurs des écoles préfectorales) et les
mandarins des circonscriptions (**huyện** et **phủ**) pour signer une péti-
tion collective à l'adresse de Sa Majesté, par laquelle les signataires
supplèrent l'Empereur de ne jamais consentir à signer la paix et de
continuer coûte que coûte la guerre avec les Français.

Sa Majesté ayant pris connaissance de cette requête collective fit
convoquer au Palais **Trương-Đặng-Quê** et lui dit: « Que pensez-
« vous de cette opinion contradictoire émise justement au moment où
« la Cour envisage les conclusions d'un traité de paix » ?

Trương-Đặng-Quê répondit en ces termes :

« De tous temps, les commentaires allant sur les actes de gouver—
« nement ont énervé le peuple. Cependant la paix que nous allons
« conclure avec eux (les Français) ne doit pas être considérée par
« nous comme un but, mais seulement comme un simple moyen. Nous
« ne devons l'envisager que sous l'angle d'une médiation palliatrice.

« Au cours de la dernière séance du Grand Conseil, Votre Majesté
« a pu se rendre compte de la diversité des opinions émises : les uns
« réclamaient la paix, les autres parlaient de la guerre à outrance. Il
« m'a semblé que personne n'avait une juste compréhension de la
« situation générale du pays. Je demande donc à Votre Majesté de ne
« pas attacher trop d'importance à ces « on-dit » et de prendre, en de
« si graves conjectures, une ferme décision compatible avec les
« nécessités de l'heure présente. Si les Français acceptent les proposi—
« tions auxquelles s'était arrêtée Votre Majesté, tout ira bien à mon
« humble avis et l'honneur national sera sauvegardé. Il n'y aura donc
« aucun inconvénient à recourir à la paix qui, je le répète encore, ne
« doit être regardée que comme un palliatif.

« Maintenant qu'il nous est matériellement impossible soit d'obliger
« les Français à vivre en paix avec nous sur notre territoire soit de
« les jeter à la mer, il nous faut profiter de la paix qu'ils nous
« proposent pour leur donner quelques satisfactions pourvu que
« celles-ci ne portent pas atteinte à nos intérêts essentiels.

« Il est des gens qui ne veulent point conclure la paix. Mais
« comment pourrons-nous combattre les Français et savoir les vaincre
« afin de maintenir intact le territoire de l'Empire ? Il faut songer
« d'autre part à accorder une trêve à nos troupes épuisées et au
« peuple des campagnes qui n'aspire qu'au bien de la paix ! On peut
« nous objecter que les soldats sont payés en temps de paix pour
« marcher en temps de guerre. Mais les armées, après les dures
« épreuves qu'elles ont soutenues et pour toujours justifier d'effectifs
« égaux de combattants, doivent être continuellement alimentées par
« de nouvelles recrues. En outre le ravitaillement en vivres et en
« matériel de guerre commence à devenir pour nous un problème
« difficile à résoudre !

« La prudence nous commande de tout prévoir et de ne pas nous
« laisser surprendre par les événements. Les anciennes opérations
« contre le Cambodge doivent nous fournir un précieux enseignement
« pour la conduite que nous devons suivre dans l'heure présente.
« Les partisans de la guerre prennent-ils le soin de méditer sur la
« gravité de la situation telle qu'elle est ? D'ailleurs, à écouter tous

« les faux raisonnements que l'on donne, nous ne faisons que perdre
« un temps qui aurait pu être employé plus utilement dans l'intérêt
« supérieur du pays. On ne peut pas estimer que ce soit expressément
« des opinions de véritables patriotes ! Ce sont des gens enfermés
« dans des discussions vaines ».

« A l'heure actuelle, il y a bien peu de personnes qui puissent se
« faire une idée exacte de la situation du pays. Moi, homme dépourvu
« de talents, et de peu de vertus, je tremble et souffre de ne pouvoir
« enlever à Votre Majesté une part de soucis. Je m'en accuse comme
« d'une faute immense vis-à-vis de mon maître et de mon pays ! »

Sa Majesté, émue par la sincérité des déclarations de Trương-
Đặng-Quê, le congédia sur ces mots :

« Laissons ces gens avec leurs faux raisonnements ».

X

LA FERMETURE DE LA RADE DE TOURANE

La situation s'aggravait ; les événements prenaient un tour fâcheux.

Le commandant en chef des forces françaises tenait toujours quartier dans la place retranchée de Hữu-Bình (Gia-Định). De nombreux navires venaient d'arriver encore dans la rade de Tourane, et les canonnières françaises, dans les eaux cochinchinoises, marchaient à une vitesse vertigineuse, dépassant de cent coudées nos navires de cuivre.

Sa Majesté, en un édit vibrant fit appel à tous les dignitaires de la Cour pour leur demander soit de soumettre à la sanction du Trône les suggestions qu'ils jugeraient opportunes de présenter en vue de sauver le pays, soit de s'engager dans les troupes combattantes pour renforcer les cadres.

Entre temps, les navires français pénétrèrent dans la rivière de Thanh-Hà (Gia-Định), mais au cours d'un engagement un Français fut tué et un navire capturé.

Sa Majesté donna ordre à Trương-Đặng-Quê, Phan-Thanh-Giản, Trần-Văn-Quí, Đoàn-Thọ, Lâm-Duy-Thiền et Phan-Huy-Vĩnh, (personnages des plus marquants de la cour) de se rendre à tour de rôle au Quảng-Nam afin d'étudier sur place, de concert avec les autorités provinciales, les mesures à prendre pour la surveillance du littoral et la défense de Tourane.

Dans le courant du 4^e mois, ces envoyés exceptionnels revinrent à Hué où ils eurent avec Sa Majesté des audiences privées. Aux uns et aux autres, Sa Majesté demanda leurs avis personnel sur la situation de nos forts et sur l'opportunité de la construction d'un barrage fermant complètement l'entrée de la rade de Tourane.

Phan-Thanh-Giễn dit : « Au sujet du barrage de Tourane, il « faudrait au moins deux ans pour mener les travaux à bonne fin, car « ce serait là un ouvrage gigantesque nécessitant une main-d'œuvre « considérable ».

Trần-Văn-Quí dit : « Les forts de An-Hải et de Diên-Hải sont « d'une invulnérabilité absolue. Ils résisteront à tous les assauts ».

Đoàn-Thọ dit : « La remise en état des forts endommagés au cours « des derniers engagements demande deux mois, bien que les « matériaux nécessaires à ces réparations puissent facilement être « trouvés sur place. Quant au barrage de la rade, son exécution « sera beaucoup plus difficile qu'on se l'était imaginé jusqu'à présent, « car il faudrait enfoncer dans une nappe de vase molle des billes de « bois qui ne pourraient former ainsi qu'une armature d'une solidité « douteuse. On pourrait à l'occasion faire exécuter un essai de bar- « rage provisoire sur une longueur d'une dizaine de trượng, ainsi en « prendrait idée plus exacte des difficultés d'exécution d'un tel ou- « vrage».

Lâm-Duy-Thiêm dit : « C'est un projet vain. La hauteur d'eau, à « l'entrée de la rade, est trop grande pour permettre d'y établir un « barrage solide. »

Sur ce, Sa Majesté répliqua : « Mais il faut tout de même étudier « les mesures de défense afin que les navires français, s'ils revenaient « encore à Tourane, trouvent devant eux un obstacle infranchis- « sable. »

Phan-Thanh-Giễn répondit : « On peut imaginer d'innombrables « moyens de défense, mais la vérité est que nous sommes incapa- « ble de résister longtemps aux attaques des forces d'Europe. »

Lâm-Duy-Thiêm dit : « Par le fait que les Français ont dû aban- « doner nos forts dont ils s'étaient emparés sur des attaques des « plus violentes nous pouvons conclure que la rade de Tourane « n'est pas un lieu de refuge sûr pour eux. Ainsi donc s'ils

« revenaient sur ces mêmes lieux, ils n'y pourraient séjourner
« longtemps ».

Sa Majesté réfléchit un moment et dit :

« Entendez-vous ensemble pour préconiser les mesures propres à
« la défense de nos côtes ».

Trương-Đăng-Quê, ainsi que tous les dignitaires qui avaient assisté à ces audiences, demandèrent alors à Sa Majesté d'abandonner le projet du barrage de la rade de Tourane et de concentrer toutes les forces vives de la nation vers la défense du pays. Ils formulèrent également le vœu de voir s'organiser la défense de Thuận-An qui devait, à partir de ce moment, être considéré comme un point stratégique, « *la Porte* » donnant accès au cœur de la Capitale.

Sa Majesté donna son assentiment à ces deux dernières motions.

X I

L'ENVOI DE NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG EN COCHINCHINE

Les mandarins chargés de la défense de la Cochinchine n'ayant pas donné la mesure de leurs qualités d'intelligence et de dévouement, Sa Majesté sanctionna un édit par lequel :

1°) le gouverneur plénipotentiaire Tồn-Thất-Cáp était rétrogradé au grade de Thị-Lang ;

2°) le Tán-Lý Nguyễn-Duy était rétrogradé au grade de Lang-Trung ;

3°) et le Tham-Tán Lê-Tồ au grade de Vệ-Uý.

Le commandant en chef des armées du Quảng-Nam, Nguyễn-Tri-Phương, ainsi que ses généraux furent mandés à la Cour pour recevoir de nouvelles instructions de Sa Majesté. Il convient de noter ici qu'au cours des derniers engagements qui avaient eu lieu à Tourane, les troupes annamites avaient tué un officier et quatre soldats français : en récompense de cette action d'éclat la cour profita de l'arrivée à Hué de Nguyễn-Tri-Phương pour offrir un banquet aux vaillants généraux du Quảng-Nam.

Dès qu'il fut arrivé sous les murs de la capitale, Nguyễn-Tri-Phương fut immédiatement autorisé à se rendre auprès de Sa Majesté, qui le reçut à côté de son lit. A l'issue de cette audience, Sa Majesté

lui remit de ses propres mains, en récompense des éminents services rendus à la couronne, une bague en or et un pied de ginseng. Ses généraux **Phan-Thê-Hiếu** et **Tôn-Thất Hàn** reçurent également chacun trois pieds de ginseng.

Dans le courant du 7^e mois, **Nguyễn-Tri-Phương** qui venait d'être élevé à dignité de **Đông-Các Đại-Học-Sĩ** (4^e colonne de l'Empire), fut investi par ordonnance royale des fonctions de gouverneur plénipotentiaire de la Cochinchine. La même ordonnance nomma **Tôn-Thất Cáp** aux fonctions de **Tham-Tán** et **Phan-Thanh-Giản** à celles de **Tán-Lý**.

Jusque là la politique de la Cour de Hué vis-à-vis de Français, en ce qui concerne plus spécialement la Cochinchine, était soumise tour à tour à ces trois alternatives : l'offensive, la défensive ou la paix.

Avant leur départ, l'un pour la Cochinchine et l'autre pour le **Quảng-Nam**, Sa Majesté demanda, au cours d'une audience privée accordée à **Nguyễn-Tri-Phương** et à **Phan-Thê-Hiếu**, quelle serait leur ligne de conduite en présence de la situation existante.

Ces derniers répondirent qu'ils voulaient avant tout attaquer violemment sur tout le front des troupes ennemies et qu'ils n'auraient recours à la paix qu'en toute dernière extrémité. Ils présentèrent en outre une série de motions qui eurent toutes l'agrément de Sa Majesté.

L'Empereur félicita chaleureusement **Nguyễn-Tri-Phương** en ces termes :

« Vous êtes l'homme qu'il faut pour assumer les délicates fonctions
« de Gouverneur plénipotentiaire de la Cochinchine. Le choix dont
« vous êtes l'objet est très apprécié par tous les dignitaires de la cour
« qui sont unanimes à reconnaître vos brillantes qualités. Mais quel
« serait à votre avis l'homme qui pourrait dignement vous remplacer
« dans le commandement suprême des armées du **Quảng-Nam** ? »

Nguyễn-Tri-Phương répondit :

« Les dernières offensives des troupes françaises ont rendu la conduite de nos armées extrêmement difficile à l'heure présentes.
« D'autre part, nos hommes épuisés ont perdu beaucoup de leur
« entrain et de leur bravoure. Lorsque j'étais à la tête des armées du
« **Quảng-Nam**, je n'ai pu rendre aucun service appréciable.

« Cependant j'estimais que mon métier d'homme d'épée me commandait que faire tout mon devoir. Ma vie était à la merci des sabres

« ou du feu des canons. Mes collègues Phan-Thanh-Giản et Nguyễn-
« **Bá-Nghị** qui ont blanchi dans le mandarinat et qui ont une grande
« expérience des affaires militaires pourront me remplacer avanta-
« geusement au **Quảng-Nam**. »

Rassurée par la proposition de **Nguyễn-Tri-Phương**, Sa Majesté l'autorisa à quitter la capitale pour prendre possession de son nouveau poste en Cochinchine, après lui avoir fait ces recommandations :

« Du résultat de vos opérations dépendront le bonheur et la
« tranquillité de nos Etats. Nous confions aujourd'hui entre vos mains
« les pouvoirs les plus étendus pour agir de telle façon que le Ciel
« redonne enfin à notre peuple la paix qui est indispensable à sa vie
« et à son bien être. Nous connaissons trop vos hautes qualités de
« fidélité, d'héroïsme et d'intelligence pour douter un seul moment
« du succès de notre importante mission. Mais pour la mener à bonne
« fin, il faut également compter sur un large esprit de générosité à
« l'égard de vos subordonnés (1).

Dans le courant du 9^e mois, les navires français attaquèrent le fort de **Phú-Duàn**(**Gia-Định**), mais ils furent repoussés par les troupes annamites.

Mis au courant de ce succès de l'armée annamite, Sa Majesté tint ce propos aux dignitaires de son entourage : « Voilà le commence-
« ment de l'offensive de nos armées, sous le sage commandement de
« **Phường**. A peine est-il à son poste qu'il compte déjà une victoire
« sur ses drapeaux ».

Bien que ce léger succès d'armes fut sans influence sur la situation générale du front, Sa Majesté crut devoir, à titre d'encouragement, récompenser l'armée annamite, en décernant des sapèques en argent de différents modules à **Nguyễn-Tri-Phường** et à ses généraux. Aux hommes de troupes ayant participé à la bataille de **Phu-Duàn**, Sa Majesté accorda également des gratifications en barres d'argent.

Dans le courant du 11^e mois, les troupes françaises attaquèrent violemment les nouveaux forts de **Gia-Định**, les annamites opposèrent une défense héroïque et finalement réussirent à repousser les assaillants. Au cours de ce combat les français eurent 132 tués.

Sa Majesté récompensa généreusement **Nguyễn-Tri-Phường** et l'armée pour cette deuxième victoire.

(1) On dit que **Nguyễn-Tri-Phường** avait l'âme d'un chef, mais d'un chef impitoyablement sévère. (N. D. L. R.).



NOTE SUR LA STÈLE EUROPÉENNE DU JARDIN DE L'HOPITAL DE FAIFO

par le Docteur A. SALLET

J'ai parlé, à propos des tombes européennes anciennes dispersées dans la province de Quảng-Nam, de l'installation dans les jardins de l'hôpital de cette province d'une stèle recueillie sur les chantiers des Travaux Publics de Faifo (1).

L'inscription indique les conditions du personnage défunt dont la stèle avait dû marquer l'emplacement de sépulture. Il s'agit d'un marin du navire français « *Le Fleury* », lequel se nommait Jean Tillier, qui mourut le deuxième jour de décembre 178-? (peut-être 1782).

C'était l'époque où les Tày-Sơn occupaient la province de Quảng-Nam, Nguyễn-Văn-Nhạc tenant le Centre-Annam.

Il y a dix ans, je retrouvais cette stèle et je lui fis donner une attitude plus décente que celle qu'elle avait, puisqu'elle gisait abandonnée sous des poutrelles.

Or, déjà les déformations de l'histoire s'en vont, créant un peu de légende, mais empêchant les contrôles futurs intéressants des faits, naturellement très réduits et tout à fait locaux, qui peuvent cependant en appeler à la plus grande histoire, tout à fait respectable, de nos installations en pays indochinois.

(1) Dr SALLET. — *Le Vieux Faifo*. — III. *Les Tombes européennes*, B.A.V.H., 1919-N° 4-p. 517.

J'ai entendu rapporter en effet qu'il existait dans ce terrain d'hôpital la tombe d'un Européen mort à Faifo et inhumé sur place. Cette tombe, m'assurait-on, marquée d'une stèle, était en bon état de conservation et d'entretien.

Ceci me décide à noter un point intéressant: j'aurais dû le faire depuis longtemps. Le fait nouveau dont il s'agit, je ne l'ai tenu qu'en 1923 de mon ami le D^r Meslin, qui m'avait précédé dans le **Quảng-Nam** de plusieurs années. La pierre avait été recueillie par lui : elle était couchée sur un terrain de village de **Quảng-Huế** (c'était en 1912), totalement abandonnée. On lui voulait une destinée meilleure et cependant elle connut le risque d'être plus maltraitée encore puisqu'on l'adaptait à des utilisations dangeuses pour sa conservation. Dans tous les cas, elle échappait à son rôle de marquer le point approximatif de l'ensevelissement du défunt auquel elle avait été destinée.

Quảng-Huế est un gros village sur les bords du fleuve de **Quảng-Nam**, qui est fleuve de **Thủ-Bồn** à cette hauteur et fait face au poste forestier de **Phú-Lạc** sur l'autre bord. Les alluvions l'ont écarté de la rive, mais il est certain que ce fut à son époque un joli port fluvial, facile pour les transactions des produits d'une région voisine assez cotée au point de vue fertilité et sans toute aussi par ce que pouvait y amener un arrière-pays de montagne.

Ainsi, c'est peut-être de **Quảng-Huế** dont veut parler Jackson, le maître d'équipage du « Lion » qui vint en Cochinchine à la suite de l'ambassadeur Macartney durant le voyage accompli par celui-ci en se rendant aux Indes et à la Tartarie (1792-1794) (1).

Jackson, jeté par un coup de vent sur la rivière de Faifo, après certaines mésaventures et plusieurs jours de captivité, fut dirigé sur l'intérieur. Il passa devant une ville qui avait 3/4 de mille de longueur et qui était bâtie de briques rouges. « Cette ville est à 18 milles de la mer et 24 milles de Tourane » (J'ai tout lieu de penser, sur ces estimations, qu'il doit être ici question de **Trà-Kiêu**, la ville murée que vit Faria en 1537) (2).

Jackson dit qu'il traversa plusieurs autres villes considérables et dans l'une d'elles se tenait un marché fonctionnant du point du jour à midi. Le marché qu'il décrit était largement approvisionné en produits de toutes sortes, naturels ou travaillés.

(1) *Voyage dans l'Intérieur de la Chine et de la Tartarie...* par Lord MACARTNEY (trad. Castera) — Paris 1804-T. II.

(2) *Les voyages aventureux de Fernand Mendez Pinto...* (trad. Bernard Figuier) — Paris. 1628, p. 183.

C'est sans doute à l'occasion de trafic à chercher ou de reconnaissance à exécuter pour les renseignements géographiques, qu'un jour de décembre, dans un pays vraisemblablement troublé, le français Jean Tillier, de religion catholique, mourut isolé de ceux de sa race, travaillé, il faut le croire, par quelque affection à marche rapide comme veut l'être le choléra, à moins que Tillier n'ait été victime d'un accident.





LES MOXAS DE L'INITIATION DES BONZES

par le Docteur A. SALLET

Dans un de nos bulletins M. Délétie a donné sur la cérémonie de l'initiation des bonzes, des détails qu'il a observés et recueillis directement (1). J'ai noté autrefois en passant, à propos d'un chapitre sur la vie religieuse bouddhique, cette même cérémonie tout à fait solennelle, qui n'a lieu que dans des pagodes réputées et désignées par les Rites, sur intervalles assez longs (2).

Dans le rituel bouddhique, ces cérémonies prennent le nom de *Trương-Kỳ* 塲期 : populairement on dit Fête du Qui-Huong (agenouillement et encens). C'est « la cérémonie de l'épreuve », puisqu'il s'agit d'une souffrance physique à dominer sans faiblir et par laquelle les bonzes demeurés impassibles atteindront aux mérites religieux et aux titres qui pourront leur être décernés par la Cour. Le point principal de la cérémonie consiste à brûler des moxas faits d'encens, appliqués sur des points expressément désignés du cuir chevelu.

J'ai, au cours de mes recherches sur le droguier annamite, recueilli la formule des moxas de l'initiation :

(1) H. DÉLÉTIE. — *L'Initiation des Bonzes à la Pagode des Eunuques*. B. A. V. H. Octobre-Décembre 1924, p. 333 et sqq.

(2) D^r SALLET. — *Les Montagnes de Marbre*. B. A. V. H. Janvier-Mars 1925, p. 114.

Trâm-hương 沈
Dác-hương 角 香
Ngải-diệp 艾 葉 (1)

les deux bois et les feuilles sont pris à quantités égales et finement pulvérisés. La poudre obtenue est mêlée, puis déposée, pour un volume équivalent à celui d'un grain de maïs, dans une mince feuille de papier dont les bords réunis sont roulés ensemble, tortillés. On se trouve ainsi en présence de petits sachets de poudre très combustible, qui seront placés directement sur le crâne soigneusement rasé et tenus en place par la seule immobilité du patient. On les applique sur des points déterminés par le rituel.

Le point principal et premier est celui qui se marque à la rencontre de deux lignes : une de ces lignes part de chaque orifice auriculaire et atteint en verticale le sommet de la tête tenue droite ; la deuxième ligne réunit l'angle très aigu que ferment deux traits partant des narines et remontant au crâne où cette ligne doit rejoindre la ligne précédente transversale.

Ce premier point ainsi marqué détermine la position des deux autres : ceux-ci se rangent sur la même ligne médiane, chacun à la distance d'une longueur de phalange du doigt index, mais l'un en avant, le second en arrière du point initial.

* * *

Je tiens ces renseignements d'un *đai-sur* qui connaît les détails de l'épreuve pour avoir su la supporter.

Aucune intervention ne s'exerce sur les plaies laissées par les brûlures des moxas rituels aussi bien à l'issue de la cérémonie que par la suite.

(1) Le Trâm-Hương est du bois d'aigle (*Aquilaria Agallocha* des Thymélacées) de bonne qualité moyenne. Le Dác-Hương est la partie noire de ce même agalloche mais de qualité médiocre (on dit « dác » parce que l'on compare sa couleur à celle de la corne du buffle. Le Ngải-Diệp (*Artemisia vulgaris* des Composées) est constitué par les feuilles de l'armoise à moxas. On l'emploie dans tous les moxas ou trochisques indigènes.

SOMMAIRE

Communications faites par les Membres de la Société.

	Pages
A propos des Mōi à queue (L. FINOT)	217
Le Laquage des dents et les Teintures dentaires chez les Annamites (D ^r A. SALLET)	223
L'Ambassade de Minh-Mạng à Louis Philippe - 1839-1841 (R. P. DELVAUX)..... l *.... l	257
Une reconnaissance de la route des Montagnes entre Sông Cu-Đê et Rivière de Hué (Commandant LAURENT).....	265
Notes pour servir à l'Histoire de l'Etablissement du Protectorat français en Annam (Lê-Thanh-Cảnh).....	283
Note sur la Stèle européenne du Jardin de l'Hôpital de Faifo. (D ^r A. SALLET).....	295
Les Moxas de l'initiation des bonzes (D ^r A. SALLET).....	299

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M.le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 350 Européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à M. le *Président des Amis du Vieux Hué*, à Hué (Annam), en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12\$ d'Indochine par an ; elle donne droit au service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le **Bulletin des Amis du Vieux Hué**, tiré à 600 exemplaires, forme (fin 1924) 12 volumes in-8°, d'environ 4.900 pages en tout, illustrés de 860 planches hors texte, et de 580 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les trois mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à M. le *Président des Amis du Vieux Hué*, à **Huê** (Annam), soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais, les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie, ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D'ACCUEIL

